



VILLE DE SURESNES

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 janvier 2022

Procès-verbal

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JANVIER 2022

Séance du 27 janvier 2022.....	4
Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.....	4
<i>Élection du secrétaire de séance et appel</i>	5
<i>le procès-verbal du 9 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité</i>	5
DELIBERATIONS.....	7
FINANCES.....	8
N°1 Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2022.....	9
N°2 Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	18
SPORT.....	22
N°3 Grille tarifaire du nouvel équipement sportif Arnaud Beltrame à compter du 1 ^{er} mars 2022	23
CONSEIL MUNICIPAL.....	25
N°4 Election d'un nouvel adjoint au Maire	26
N°5 Détermination des indemnités de fonction des membres du Conseil Municipal.....	28
N°6 Désignation d'un membre du Conseil municipal à la SEM Jean Vilar	30
N°7 Office de tourisme : désignation de deux membres du comité de direction de l'office du tourisme. 31	
N°8 Métropole du Grand Paris : désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour la commission consultative sur l'énergie.	32
COMMUNICATION	35
N°9 Attribution du contrat de concession relative à la fourniture, l'installation, l'exploitation, l'entretien et la maintenance de mobiliers urbains installés sur le territoire de Suresnes	36
DEFENSE.....	38
N°10 Attribution une subvention à Movembre DL8.....	39
RESSOURCES HUMAINES	40
N°11 Actualisation du tableau des emplois.....	41
AFFAIRE GENERALES.....	45
N°12 Conditions de Cession de matériels informatiques et de bureau	46
COMMUNICATIONS	48
Etat des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus du conseil municipal mandat 2020-2026 au titre de l'année 2021	49
Rapport d'activité des syndicats intercommunaux – année 2020	50
A) Syndicat intercommunal funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) :.....	50
B) Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de communication (SIPPEREC)	52
C) Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF)	54
DECISIONS	59
Information du Conseil municipal sur les marchés et avenants passés selon la procédure adaptée.....	60
N°21103 Modification de la grille tarifaire des parkings de la délégation de service public de stationnement souterrain confiée à EFFIA à compter du 1 ^{er} janvier 2022.	61
N°21104 Approbation des tarifs des produits dérivés pour l'exposition « Seine de vie, de Paris à l'estuaire ». 63	
N°21105 Construction d'un bâtiment à usage de club house des boulistes au stade Paul Finch - Dépôt d'une demande de permis de construire.	63
N°21106 Création d'un ascenseur allée du 8 mai 1945.	63
N°21107 Convention de mise à disposition au bénéfice du prestataire ARC-EN-CIEL IDF OUEST d'un local de stockage.	64
N°21208 Suppression de la régie de recettes n°2304	64
N°21109 Exonération de la redevance d'occupation du domaine public du cinéma le Capitole.	64

N°21110	Avenant n°1 au contrat à prêt d'usage avec la société Servier pour l'installation d'un centre de vaccination temporaire.	64
N°21111	Résiliation amiable de la convention existante et souscription d'une nouvelle convention avec Hauts-de-Seine Habitat, pour l'occupation de locaux situés au 1 avenue Stresemann à Suresnes..	64
N°21112	Demande de subvention auprès de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'Investissement de la Métropole (FIM) pour l'année 2022.....	65
N°21113	Demande de subventions auprès de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique (FMIN) pour l'année 2022.	65
N°21114	Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France pour l'installation de panneaux photovoltaïques en 2021.....	65
N°21115	Approbation du prix de vente du journal de l'exposition temporaire du MUS.	65
N°21116	Participation de la collectivité au Programme ACTEE.....	65
N°21117	Contrat de location à usage de résidence principale d'un logement sis 79 boulevard Henri Sellier.	66
N°21118	Demande de subvention dans le domaine de la petite enfance pour l'année 2022.....	66
N°21119	Ressources mensuelles « plafond » prises en compte pour le calcul des participations familiales des usagers fréquentant les Etablissements municipaux d'Accueil du Jeune Enfant.....	66
N°21120	Occupation Temporaire du Domaine Public au profit de la SASP RUGBY CLUB SURESNES Hauts-de-Seine.	66
N°21121 à 24	Conventions particulières de mise à disposition partielle et temporaire de locaux associatifs résidentiels au profit d'associations.....	66
N°21125	Approbation des tarifs applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2022 pour les activités des médiathèques.....	67
N°21126	Approbation du prix de vente d'un livre au Musée d'histoire Urbaine et Sociale	68
N°21127	Mise à la réforme et cession gratuite de deux véhicules au lycée Chappe à Nanterre	68
N°21128	Don de la Ville de Suresnes à l'AFM Téléthon.....	68
N°21129	Création d'une régie de recettes temporaire n°155 pour l'encaissement en numéraire des droits d'accès à la patinoire.....	68
<i>QUESTIONS ORALES</i>		71

Questions orales

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 janvier 2022

Le Conseil Municipal de la commune de SURESNES, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des Fêtes, sis 2 rue Carnot à Suresnes, à 18h30, sous la présidence de M^{me} M. RICHARD, premier maire-adjoint.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

Etaient présents :

- Adjoints -

M^{me} M. RICHARD, M. F. BULTEAU, M^{me} I. de CRECY, M^{me} N. HAMZA, M. Y. LAMARQUE, M^{me} B. de LAVALETTE, M. P. PERRET, M^{me} E. REBER, M^{me} F. LAINE, M. A. LAÏDI (à partir de la délibération n°1), M^{me} S. du MESNIL, M. L.-M. BONNE.

- Conseillers Municipaux -

M^{me} C. GUILLOU, M. J. PREVOST, M. S. PERRIN-BIDAN, M^{me} S. de LAMOTTE, M. J.-M. LEMBERT, M^{me} Y. GUERRAB, M^{me} I. FLORENNES (à partir de la minute de silence et jusqu'à la délibération n°2), M. B. JACON, M. F. VOLE (jusqu'aux questions orales de M^{me} O. COUSSEAU), M^{me} V. BARBOILLE, M^{me} V. BETHOUART-DOLIQUE (jusqu'à la délibération n°1), M. T. KLEIN, M^{me} P. COUPRY, M. A. KARAM, M^{me} V. RONDOT, M. X. IACOVELLI, M. N. D'ASTA, M. P. GENTIL, M^{me} K. VERIN-SATABIN, M^{me} S. EL-BAKKALI, M. Y. CORVIS, M^{me} J. TESTUD, M. V. BARNY (à partir de la minute de silence), M. L. DEGNY (à partir du procès-verbal jusqu'aux communications), M^{me} O. COUSSEAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

M. G. BOUDY, Maire de Suresnes (donne pouvoir à M^{me} M. RICHARD).

- Adjoints -

M. V. RASKIN (donne pouvoir à M^{me} I. de CRECY), M^{me} F. de SEPTENVILLE (donne pouvoir à M^{me} S. du MESNIL), M. A. BURTIN-LUCIOTTO (donne pouvoir à M. L.-M. BONNE).

- Conseillers Municipaux -

M^{me} I. FLORENNES (donne pouvoir à M. F. BULTEAU à partir de la délibération n°3), M^{me} V. BETHOUART-DOLIQUE (donne pouvoir à M. J. PREVOST à partir de la délibération n°2), M^{me} A. BOONAERT (donne pouvoir à M. Y. CORVIS).

Absents non-représentés :

M. A. LAIDI (jusqu'à la minute de silence), M^{me} I. FLORENNES (jusqu'au procès-verbal), M. F. VOLE (à partir des questions orales du groupe Avec vous pour Suresnes), M. Yves LAURENT, M. L. DEGNY (jusqu'à la minute de silence puis à partir des décisions), M. V. BARNY (jusqu'au procès-verbal).

Secrétaire :

M. P. PERRET.

La séance est ouverte à 18 h 40 sous la présidence de Mme Richard.

Mme RICHARD : « Bonsoir à tous, je vous propose de commencer notre séance du Conseil municipal.

Tout d'abord, je vous prie d'excuser M. le Maire, absent. J'ai l'honneur de présider ce Conseil municipal du fait de son empêchement puisqu'il est, malheureusement, atteint du virus de la Covid-19. Il nous suit bien sûr en direct. En votre nom, nous lui adressons tous nos vœux de prompt rétablissement. J'en profite pour vous adresser à toutes et à tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Nous allons commencer par la présentation, Mesdames et Messieurs, de notre nouveau Directeur des Ressources Humaines, M. Olivier Lemétayer. Il nous a rejoints il y a quelques semaines pour travailler avec notre collègue Béatrice de Lavalette au sein de la ville.

Merci Monsieur et bienvenue.

(Applaudissements...)

Le quorum est atteint. »

Élection du secrétaire de séance et appel

Mme RICHARD : « Je vous propose tout de suite de passer à l'élection du secrétaire de séance qui sera M. Pierre Perret.

Je vous demande, Monsieur le secrétaire, de bien vouloir faire état des pouvoirs, s'il vous plaît. »

M. PERRET :

« M. le Maire	donne pouvoir à	Mme Richard.
Mme de Septenville	donne pouvoir à	Mme Du Mesnil.
M. Raskin	donne pouvoir à	Mme de Crecy.
M. Burtin	donne pouvoir à	M. Bonne.
Mme Boonaert	donne pouvoir à	M. Corvis. »

Mme RICHARD : « Je vous remercie. Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 9 décembre 2021. Y a-t-il des abstentions, des oppositions ?...

(Il n'y en a pas)

le procès-verbal du 9 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité

Je vous remercie.

Monsieur Iacovelli, vous voulez la parole, je vous en prie. »

M. IACOVELLI : « Madame le Maire, je pensais que nous rendrions hommage au nom du Conseil municipal à Andrée Salmon qui a été, durant deux mandats, conseillère municipale. Elle nous a quittés cette semaine dans sa quatre-vingt-quinzième année. Elle a eu une vie bien remplie. C'était une personnalité de Suresnes qui a marqué bon nombre de jeunes Suresnois, notamment après 20 ans de présidence du club Gavroche où elle a donné le goût de la lecture et de la culture. Elle fut également conseillère municipale durant deux mandats dans l'opposition de M. Dupuy, mais avec un profond respect et un profond amour pour notre ville.

Je sais que bon nombre de ceux qui l'ont côtoyée sont attristés de cette nouvelle. J'aurais aimé que nous puissions faire une minute de silence, si vous l'acceptez, en sa mémoire. »

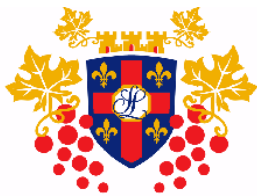
Mme RICHARD : « Je la connaissais. Elle a été Déléguée départementale des services de l'Education nationale durant de nombreuses années. Je l'ai vu siéger dans beaucoup de conseils d'écoles. Malheureusement, cette information ne nous est pas parvenue directement dans le contexte un peu compliqué de la situation actuelle. Je suis bien sûr navrée. J'accepte bien volontiers cette minute de silence en hommage de Mme Salmon.

(Il est observé une minute de silence...)

Nous adressons nos condoléances à sa famille. Mme Salmon a effectivement eu une longue implication à Suresnes. Nous rendons bien sûr hommage à sa mémoire.

Merci de nous l'avoir signalé.

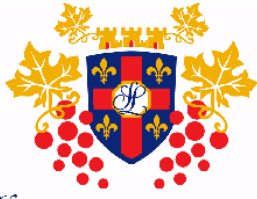
Sans transition, je vous propose de passer immédiatement au débat d'orientations budgétaires. C'est M. Jean Prévost qui va nous le présenter. Je l'invite donc à nous rejoindre. »



*Nul ne sort de Suresnes qui
souvent n'y revienne*

S U R E S N E S

DELIBERATIONS



*Nul ne sort de Suresnes qui
souvent n'y revienne*

S U R E S N E S

FINANCES

Rapporteur : Jean PREVOST

Aux termes de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, avant le vote du budget, un débat a lieu au Conseil municipal sur la base d'un rapport portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Aussi au regard du rapport joint en annexe déclinant les orientations qui ont guidé l'élaboration du budget 2022, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

PJ : Rapport d'orientations budgétaires pour 2022

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme RICHARD : « Merci beaucoup Monsieur Prévost.

Avez-vous des questions ? »

Mme COUSSEAU : « Bonsoir à tous. Bonsoir, chers collègues.

Tout d'abord, je remercie les services de la mairie pour leur travail méticuleux réalisé. J'ai lu du mieux que j'ai pu les différents éléments.

Je souhaite attirer l'attention du Conseil et des Suresnois sur les points suivants. Je ne suis pas très bonne en chiffres, je préfère vous l'annoncer, je me suis fait aider de personnes plus compétentes.

Tout d'abord, vous décrivez un contexte national défavorable en parlant de la péréquation verticale : la baisse des recettes 2022 de la CVAE liées à l'impact de la crise sanitaire, décalage des transferts de recettes de la CFE vers MGP, financement des intérêts d'emprunts. Pour planter le décor, nous avons un budget 2022 que vous présentez comme "contraint et ambitieux".

Il me semble important de faire les remarques suivantes : la ville investit après des années d'inaction.

Comme mentionné en annexe de la page 37, les documents remis de 2012 à 2019, les dépenses d'équipement ont été systématiquement en dessous de la moyenne de la strate référente. Pour une ville de la taille de Suresnes, nos dépenses ont été inférieures. Il faut expliquer que le niveau d'endettement en 2014 était tel que la ville devait réduire la voilure. Elle l'a fait au détriment de certains services et de l'investissement.

On constate une baisse des charges financières, donc les intérêts d'emprunt, de 3,3 millions en 2013 et de 1 million en 2021. Cela ne vous empêche pas de recourir à nouveau à l'emprunt pour financer les investissements et donc, mécaniquement, de voir les intérêts de la dette repartir à la hausse en 2022 et les années suivantes. En page 33, nous voyons qu'en 2026, on retrouve le niveau de 2018.

Nous allons nous arrêter sur la charge et les recettes de fonctionnement. La page 37 est fort utile, même pour ceux qui ne comprennent et ne maîtrisent pas forcément les chiffres. Les dépenses de fonctionnement par habitant sont structurellement hautes par rapport à notre strate ou même la strate au-dessus. Au BP 2022, la majorité prévoit 2 104 € par Suresnois là où en 2020 la moyenne de la strate est de 1 360 et celle de la strate d'au-dessus de 1 504.

Cela pose la question au niveau du service apporté aux Suresnois pour un niveau de charges de fonctionnement aussi élevé financées concrètement par la taxe foncière et les recettes de la ville comme le stationnement, la sécurité souvent décriée, dans les quartiers, la propreté de la voirie, l'entretien un peu compliqué du parc HLM.

Désolée, ce n'est pas une attaque, mais c'est le seul moment de dire les choses.

Notamment pour les crèches, les lits budgétés mais non ouverts parce que l'on n'a pas de personnel qualifié recruté et, dans les centres de loisirs, le manque chronique de personnel, laisse un peu perplexe sur la bonne allocation des moyens, sur les recours quasi-systématiques aux DSP, pourtant censées diminuer la charge de fonctionnement, à défaut de garantir une meilleure qualité de service.

Sur la partie ressources humaines, la politique avant-gardiste de Béatrice, que je félicite, sur les mesures liées notamment à la mobilité interne, à l'inclusion et au bien-être au travail, ne pourrions-nous pas, avec un personnel conséquent, formé, mobilisé, amener un meilleur service aux Suresnois ? Comment expliquer de tels trous dans les effectifs d'animateurs, de personnel de crèche ? Comment envisager un possible redéploiement pour faire face, localement, à la crise sanitaire qui amplifie des situations déjà tendues sur les temps périscolaires ?

Concernant l'impact net sur les charges de fonctionnement liées à l'énergie, un impact de 500 000 € sur le coût de l'énergie en 2022, on parle de la rénovation des bâtiments. Disposons-nous d'un audit précis sur le bilan énergétique des bâtiments publics ? Pourriez-vous, dans la mesure du possible, partager la feuille de route détaillée pour mener cette nécessaire rénovation qui vise à la fois à d

'avantage de sobriété énergétique pour la planète et à baisser les charges pour les finances de la ville.

Les Suresnois aimeraient d'ailleurs être encouragés sur la rénovation thermique de leur habitat, que ce soit dans le parc social où il y a une véritable passoire thermique, ou dans le privé. Il serait judicieux de nous soumettre des éléments de travaux engagés à date pour nous permettre d'en prendre connaissance et d'en vanter les mérites auprès de nos administrés, tels que le planning de suivi des travaux de rénovation thermique des bâtiments publics.

C'est long, je suis navrée.

Nous voyons un niveau élevé des dépenses de la voirie en 2022. Comment le justifiez-vous et quels aménagements durables concrets ?

Pour le point 8 : les investissements pour honorer les 155 mesures du contrat de mandat, nous l'avons vu, il s'agit d'un rattrapage bien aidé par les subventions du plan de relance de la dotation de soutien à l'investissement local. Les orientations sont un peu timides et parfois déroutantes. Notamment sur le réaménagement du centre-ville, concrètement : quoi ? Comment cela va-t-il permettre de lutter contre le réchauffement climatique ? Un peu timide sur le plan vélo, cela reste un casse-tête de circuler à vélo à Suresnes. S'agissant de la rénovation des logements et des bâtiments publics, là encore, une Suresnoise s'est étonnée que la médiathèque soit restée allumée toute la nuit. Quand allons-nous réellement investir dans la rénovation des écoles en portant des projets ambitieux ? Par exemple, des bâtiments à énergie positive pour assurer aux enfants et aux personnels les moyens de lutter contre les épisodes de canicule. Un peu déroutant par rapport à la transition écologique, le verdissement ne peut être l'alpha et l'oméga : je pense aux arbres qui vont être abattus notamment sur la RD7 le long de la Seine et à la construction d'un parapet qui va mettre à mal la faune et la flore aux abords de la Seine.

Selon Suresnes Magazine en 2020, "espaces verts, parcs et jardins publics à Suresnes, 42 hectares et plus de 7 000 arbres plantés", nous avons ajouté 0,47 hectare d'espaces verts en 2 ans, soit 1,1 %. En ce qui concerne l'espace vert dans le cimetière, on a ajouté 104 arbres en deux ans, soit 1,5 %. Depuis 2005, + 541 arbres, je pense que l'on peut tous faire quelques efforts.

Le recours accru à la vidéoprotection pour la sécurisation des abords des écoles : quel bilan ? Des équipements en cours ? En quoi cela va-t-il rassurer et aiguiller les enfants ? En quoi cela va-t-il prémunir des stationnements sauvages qui bloquent les trottoirs quand ils existent ?

En ce qui concerne les équipements de tablette, je cite : "pour pointer plus efficacement les enfants fréquentant les centres de loisirs" : c'est une très bonne chose pour les enfants, mais je pense que l'urgence porte sur les animateurs dont ils ont cruellement besoin.

Pour conclure, j'espère que, d'ici la présentation du budget 2022, au Conseil municipal du mois de mars, nous aurons plus d'éléments de réponse aux différents points et incohérences soulevés, une réponse sur comment améliorer la qualité de service aux Suresnois et sur un plan d'investissement davantage en phase avec des défis notamment écologiques de 2022.

Investir oui, avoir recours à la dette, dans une certaine mesure, oui, mais pour être sûrs d'en avoir les bénéfices.

Merci beaucoup. »

Mme RICHARD : « Merci Madame Cousseau. Vous voulez apporter des précisions, Monsieur Prévost ? »

Mme COUSSEAU : « Je ne demande évidemment pas de réponses immédiates. »

Mme RICHARD : « C'est une analyse point par point que nous n'allons pas reprendre. Nous présenterons le

budget de manière très précise au prochain Conseil municipal. M. le Maire aura, à ce moment-là, repris ses fonctions. »

M. PRÉVOST : *« Au moins sur la partie emprunts, c'est justement parce que les taux d'intérêt sont encore bas pour 2022 qu'il est bien de prévoir cet emprunt tout en maintenant la dette. »*

Mme RICHARD : *« C'est le moment. »*

M. PRÉVOST : *« Il est vrai que l'on s'est posé la question. Il est plutôt pas mal de recourir à l'emprunt maintenant.*

Il y a beaucoup de questions. »

M. LAIDI : *« En ce qui concerne la sobriété énergétique des bâtiments sur lesquels nous avons fait un audit, nous travaillons sur différents scénarios, nous sommes à votre disposition pour vous recevoir et présenter les travaux. »*

Mme RICHARD : *« Je précise qu'il y a eu des parutions dans Suresnes Magazine pour présenter tous les travaux en cours, toutes les opérations, tous les points que vous avez cités concernant le recrutement, les crèches, la rénovation des écoles, l'empreinte positive, nous avons tout noté et, bien sûr, vous trouverez une bonne partie des réponses dans la présentation du budget. »*

M. PRÉVOST : *« Le suivi de la consommation énergétique de nos bâtiments est une bonne question. Nous investissons 1,20 M€ sur les leds et 1,30 M€ sur les rénovations thermiques des bâtiments.. C'est beaucoup d'argent. Il y a une augmentation des prix de l'énergie, une augmentation des bâtiments, une augmentation des besoins, une augmentation des prix et une baisse de la consommation. In fine, c'est un peu ingrat, mais cela étant, il faut que nous ayons un suivi le plus fin possible. C'est bien un suivi assez précis des différents paramètres que nous souhaitons mettre en place. »*

M. LAIDI : *« C'est bien la réglementation qui nous oblige, à travers le décret tertiaire, à nous mettre en conformité par rapport aux objectifs de transition énergétique. C'est une obligation qui va peser à terme sur notre budget. »*

M. IACOVELLI : *« Madame la Maire, pardonnez-moi, avant de faire mon intervention, je tiens à dire que je suis un peu surpris de la teneur de vos réponses. Je remercie M. Laïdi et M. Prévost d'avoir tenté de contribuer à un débat pour apporter des réponses à Mme Cousseau. À partir du moment où vous nous renvoyez à Suresnes Magazine, on peut aussi, l'année prochaine, ne pas faire de débat et se servir de Suresnes Magazine comme tribune. Ainsi, le problème sera réglé. C'est particulier, quand on a un débat d'orientations budgétaires, de ne pas être en capacité d'apporter des réponses aux élus de l'opposition censés vous poser des questions. C'était un aparté. Je me permets de commencer mon intervention.*

Madame la Maire, chers collègues, je souhaite au nom du groupe Suresnes Ambition remercier l'ensemble des services, comme nous le faisons chaque année, des agents municipaux qui ont contribué à la réalisation de ce rapport d'orientations budgétaires. C'est un travail important.

Le rapport d'orientations budgétaires doit nous permettre normalement, majorité ou opposition, de débattre sur les orientations budgétaires de la ville. Il permet aussi à la majorité de nous présenter ses grands axes de politique pour l'année et ses projets d'investissement.

Après une période où les collectivités ont été fortement sollicitées dans les politiques d'accompagnement tant sociales que sanitaires, nous reprenons, malgré la crise qui perdure, un fonctionnement que nous pourrions définir comme quasiment normal.

Voilà deux ans que, conseil après conseil, nous pensons que la vague épidémique que nous vivons sera la dernière. Pourtant la pandémie, alors que nous pensions qu'elle était derrière nous, a fait de nouveau son apparition avec la conjugaison de deux variants Delta et Omicron, sans aucun moment de répit provoquant la lassitude des Français, un impact sur nos vies et, forcément, un impact sur nos villes.

Suresnes n'a pas échappé à ce phénomène même si force est de constater que l'impact est moins important en 2021 qu'il ne fut en 2020 notamment grâce à la science et à ce qu'elle nous a apporté, c'est-à-dire le vaccin. Selon un dernier chiffre de l'INSEE, pour reprendre les points définis par M. Prévost, la croissance ne sera pas de 6 % comme annoncé, mais plutôt estimée à 6,7 avec un taux de chômage historiquement bas et un taux de création d'emplois jamais égalé depuis 21 ans.

Pour la deuxième année consécutive, le déficit de l'État reste historiquement haut, traduisant la mise en œuvre du quoi qu'il en coûte et la poursuite de mesures de soutien d'ampleur mises en œuvre pour lutter contre la

crise sanitaire et ses conséquences économiques.

La majorité présidentielle a fait le choix et assume non pas de "cramer la caisse" comme certains ou certaines voudraient caricaturer l'action du Gouvernement mais bien de répondre à la crise, de relancer l'économie et de soutenir la croissance. Les mesures de soutien d'urgence et de relance mise en œuvre par le Gouvernement depuis 2020 montrent ici leur pleine efficacité, ont permis de préserver l'économie et l'emploi et de renforcer notre potentiel de croissance.

Cette majorité présidentielle a sorti la France du processus de déficit excessif en 2018, a ramené le déficit public sous les 3 % en 2018 et a engagé la baisse de la dette publique en début de quinquennat.

En 2018 et 2019, notre déficit était le plus faible depuis plus de 20 ans.

Nous avons ensuite eu affaire à une crise économique, la plus grave depuis 1929. Elle a amené une augmentation des dépenses publiques. Nous en avons parlé, M. Prévost l'a détaillé, pour affronter la situation sanitaire pour protéger les salariés, les entreprises et les plus fragiles de nos concitoyens. Malgré le "quoi qu'il en coûte", malgré de nombreux droits et de nouveaux services, la majorité présidentielle a baissé les impôts comme jamais -52 milliards- avec la baisse d'impôts sur les sociétés, les impôts de production et les impôts sur le revenu et la suppression de la taxe d'habitation.

Je pourrais m'arrêter sur l'ensemble des crédits dédiés aux collectivités territoriales en 2021 quel que soit le vecteur car cela a un impact direct sur notre commune. Ce montant a atteint 62,8 milliards, soit une augmentation de 17 % par rapport au niveau d'avant-crise.

En outre, le Gouvernement a apporté 20 milliards d'aides directes à l'investissement local entre 2020 et 2021 permettant aux collectivités d'être des acteurs de premier plan de la relance et dans leur territoire et quelle que soit leur étiquette politique. Ce qui a fait la force de l'économie française, c'est le fait d'avoir ce partenariat entre l'État et les collectivités locales.

Enfin, les versements de fonds de compensation (FCTVA) atteignent entre 2020 et 2021 des montants très importants, respectivement 6,4 milliards et 6,7 milliards. Le compte administratif nous le dira le mois prochain, mais il est fort probable, Monsieur Prévost, que Suresnes en ait également bénéficié.

Pour en revenir principalement à ce qui nous intéresse aujourd'hui, c'est-à-dire Suresnes, nous étions de ceux qui étaient inquiets par la disparition de la taxe d'habitation, non pas en tant que citoyens, parce que c'était un vrai gain de pouvoir d'achat pour tous les Français, mais en tant qu'élus locaux ; nous étions inquiets sur la libre administration des collectivités territoriales et notre capacité à nous projeter dans des investissements. Pourtant, force est de constater que, conformément aux engagements pris par le Gouvernement, le mécanisme permettant de compenser la perte de produits pour donner suite à la suppression de la taxe d'habitation, comble totalement le manque à gagner pour Suresnes.

L'an passé, nous avons sollicité pour adapter le taux des impôts locaux proportionnellement à l'augmentation des bases. L'an passé, nous étions à 0,2 % d'augmentation des bases qui, mécaniquement, augmentaient les impôts sur les Suresnois.

Vous aviez déjà refusé l'année dernière avec ce 0,2 % de compenser le taux par rapport aux bases. Mais cette année, a priori, nous serons, non pas à 0,2 %, mais à 3,4 %, ce qui aura un impact fort sur l'imposition des Suresnois, et donc, il est nécessaire, c'est pour cela que nous réitérons notre demande en vue du prochain Conseil municipal et du vote du budget, d'adapter le taux voté par le Conseil municipal en diminution afin de l'adapter à l'augmentation des bases. Dans vos projections, qui restent à affiner comme vous l'avez dit, c'est plus de 1,2 million d'augmentation d'impôts qui sera subi par les Suresnois avec cette revalorisation des bases et votre refus, pour l'instant, de baisser les taux.

J'ai l'impression, Monsieur Prévost, que vous avez aussi essayé le "en même temps" : vous dites que les taux sont historiquement bas, que ce n'est pas normal qu'ils le soient et qu'ils remonteront certainement dans les années à venir. En même temps, dans les orientations, on ne prévoit que 7 millions d'emprunts alors que ce serait justement l'occasion d'investir beaucoup plus et d'emprunter beaucoup plus pour financer nos investissements et garder une capacité d'autofinancement plus importante en propre. Nous regrettons cette frilosité sur les emprunts alors que, vous-même, vous maintenez que ces taux sont très bas.

Vous parlez à juste titre des coûts de l'énergie qui vont augmenter. Vous anticiper des charges supplémentaires, c'est bien normal. Je rappelle que les petites collectivités vont bénéficier, au même titre que les particuliers, de la baisse de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité à partir du 1^{er} février dans quelques jours pour compenser l'augmentation du coût de l'énergie. Vous savez aussi qu'en plus de cette baisse, les collectivités locales bénéficient de la possibilité d'accéder à une électricité moins chère en dehors

des réseaux et des marchés internationaux. Tout cela a fait que ces augmentations d'électricité sont dues à une demande plus importante au niveau mondial due à la croissance qui a repris et de la demande par rapport à l'offre.

Concernant les politiques sociales et notamment celle à destination des familles, nous réitérons notre proposition de création d'une école de formation d'auxiliaires de puériculture qui nous permettrait d'avoir du personnel engagé pour un certain nombre de temps dans nos crèches car nous ne sommes pas des opposants aux délégations de services publics par principe, mais cela ne peut être la seule solution face au manque de place et de personnels et de capacité de recrutement de personnels de crèche.

Comme nous pensons encore une fois que la réponse du collectif n'est pas la seule possible pour les familles, nous demandons également d'étudier notre proposition de favoriser l'accueil par des assistantes maternelles. C'est pour cette raison que nous proposons au Conseil municipal d'étudier la mise en place d'une subvention pour soutenir les familles qui font le choix d'un mode de garde alternatif à la crèche en complément du dispositif "BéBéDOM" déjà proposé par le département. Rien de révolutionnaire dans nos propositions puisque cette subvention était déjà mise en place sous le mandat de Christian Dupuy.

Puisque nous parlons de l'orientation et des projets pour notre ville, comment ne pas évoquer cette année encore le nécessaire investissement que nous devons réaliser pour notre entrée de ville ? Nous avons la chance d'avoir une entrée de ville venant de Paris, du Bois de Boulogne qui traverse la Seine, avec cette entrée de ville qui n'est malheureusement pas valorisée, qui n'est pas attractive et qui ne permet pas aux passants de s'arrêter dans notre centre-ville. Lorsque nous sommes sur le pont de Suresnes ou sur le boulevard Henri-Sellier, qui peut se dire qu'à peine 100 mètres sur notre droite, nous avons un centre-ville qui pourrait être dynamique et les accueillir. Qui pourrait être dynamique car, encore une fois cette année, nous ne voyons aucune orientation pour l'attractivité commerciale de notre centre-ville. Quel projet ? Quelle ambition pour le centre-ville ?

Vous parlez de continuer l'aménagement du cœur de ville, mais quel projet structurant pour l'attractivité commerciale du centre-ville ? Permettez-moi d'être dubitatif lorsque l'on voit que même une signalisation demandée depuis plusieurs années n'arrive pas à être mise en place ?

Permettez-moi également de prendre comme exemple la ville de Rueil-Malmaison. Je prends souvent exemple sur la ville de Rueil-Malmaison car cela fait des années qu'elle a décidé de mettre en place une politique de commerces volontariste, dynamique permettant de faire du centre-ville de Rueil-Malmaison un endroit où la vie existe, où les Rueillois consomment où, malheureusement, beaucoup de Suresnois consomment également, où ils peuvent se garer en parking souterrain, en parking en surface sans avoir des amendes excessives comme c'est le cas à Suresnes.

L'attractivité d'un centre-ville, c'est un tout, ce n'est pas seulement faire une fanfare à Noël qui, somme toute, est très bien, je vous félicite des animations de Noël, mais cela ne peut suffire et être la seule vision de l'attractivité commerciale de notre ville.

Nous avons pour notre part l'impression que nous faisons de la gestion "à la papa", au jour le jour, sans avoir de vision sur le long terme. Je ne parle ici que du centre-ville du bas de Suresnes dont le reste est complètement sinistré.

Je ne parle pas non plus de la taxe sur la publicité extérieure qui sera, je suppose, de nouveau appliquée en 2022 sur les petits commerces alors même que cette taxe va à l'encontre, en tout cas l'application qui en est faite à Suresnes en supprimant l'exonération proposée par la loi sur les petits commerces, de l'objectif même de la loi qui était de favoriser les petits commerces au détriment des grandes surfaces.

Un long chapitre est destiné aux ressources humaines. Nous relevons que, depuis plusieurs années, la politique RH a souvent été, à Suresnes, innovante sous l'impulsion du Maire, Christian Dupuy, et de son adjointe, Béatrice de Lavalette. Nous regrettons, à moins que ce soit prévu dans le budget, et dans ce cas-là, nous pourrions soutenir cette politique, que ne soit pas matérialisé le soutien de la collectivité à nos agents municipaux par une prime défiscalisée ou sans cotisations sociales pour les agents municipaux qui participent depuis 2 ans au maintien du service public en pleine crise.

Nous aurons forcément l'occasion de détailler notre opposition sur les projets de l'année, décidée par votre majorité lors du vote du budget le mois prochain. Encore une fois, vous nous trouverez toujours en soutien dans ce qui peut améliorer le quotidien des Suresnois. Nous l'avons fait à plusieurs reprises et pas plus tard que l'année dernière en ne votant pas contre le budget municipal car nous avons estimé qu'en période de crise l'union était de rigueur et que la situation ne permettait pas de faire plus.

Nous pensons que la période d'essai touche à sa fin et nous attendons plus et plus vite pour que le Suresnes de demain que vous nous vendez à grands coups de communication depuis 2 ans arrive désormais.

Madame le Maire, il nous reste un mois pour tenter de vous convaincre, de transformer l'essai et que nous puissions soutenir votre budget au mois de mars car, pour l'instant, l'essai n'est pas concluant.

Je souhaiterais terminer par un autre point au-delà de l'aspect orientation budgétaire, parce qu'une situation inédite arrive depuis deux ans, inédite depuis les 14 ans que je suis élu, mais inédite aussi depuis 1983 et la première élection de Christian Dupuy : les élus de l'opposition, depuis deux ans, sont systématiquement exclus des invitations, inaugurations et cérémonies de la ville.

J'ai plusieurs exemples :

- Inauguration du nouveau terrain synthétique Jean Moulin,*
- Cérémonie du 11 novembre,*
- Lancement des illuminations de la ville,*
- Remise des médailles du Travail, pas de chance, ma mère a eu la médaille ce jour-là. C'est ainsi qu'on l'a su,*
- Cérémonie d'accueil de la citoyenneté et remise de décrets de naturalisation,*
- Nuit de la lecture,*
- Vernissage de l'exposition Harmonie,*
- Quatrième édition du festival musical et j'en passe.*

Je ne parle même pas de l'affront que la ville a fait à la famille de l'ancien sénateur-maire Henri Sellier et de l'histoire même de notre ville que Christian Dupuy avait su perdurer en refusant de fleurir la plaque où la Résistance avait été organisée à la Cité-jardins dans les bureaux du Maire destitué par le Régime de Vichy.

Franchement, c'est une première depuis 38 ans. »

Mme RICHARD : *« Merci, Monsieur Iacovelli, pour ces commentaires sur la politique nationale du Gouvernement et la situation de l'économie. »*

M. IACOVELLI : *« Je voulais répondre aux propos introductifs de M. Prévost qui faisait la même analyse. C'est le principe du débat d'orientations budgétaires. »*

Mme RICHARD : *« C'est un débat d'orientations budgétaires local. La présentation de M. Prévost visait, et il me contredira si c'est le contraire, à resituer nos orientations budgétaires dans un contexte national, sans pour autant lister l'ensemble des actions menées par le Gouvernement, mais merci de nous les avoir rappelées. »*

M. IACOVELLI : *« 6 pages sur votre rapport. Je n'ai fait que reprendre les éléments de votre rapport. »*

Mme RICHARD : *« Là aussi, il y a de nombreuses choses à dire. Monsieur Prévost, vous avez peut-être quelques observations à faire ? »*

M. PRÉVOST : *« Je vais faire un petit commentaire, Monsieur le Sénateur. Il est vrai que le déficit public était au plus bas en 2018 et 2019 par rapport aux années précédentes, mais c'était la première fois que nous étions derniers en matière de déficit quand on se compare aux autres pays européens. Il est important de se comparer aux autres pays. Nous n'allons pas faire de débat sur la politique nationale. Évidemment, il y a un effet conjoncturel en 2020 et 2021, mais structurellement nous avons un vrai souci et devant nous ce ne sera pas facile. Il y a du bon : le chômage est bas, la croissance est de 6,4. Pour autant, la situation financière du pays reste compliquée. Il faut que nous l'ayons en tête. Par rapport à la ville, il faut bien l'anticiper. »*

Mme RICHARD : *« Vous avez fait état d'un certain nombre de sujets au cours de votre intervention, je les ai tous listés.*

C'est bien un débat dont il est question puisque je crois que nous avons, comme vous le dites très justement, situé nos orientations budgétaires en préambule, puis présenté en les ramenant à notre contrat de mandat, l'ensemble des dispositions qui vont être présentées dans le détail, lors du prochain Conseil municipal. Entre-temps, nous nous serons nourris des observations des groupes d'opposition que nous recevons aujourd'hui. Soyez assuré que nous préparons des réponses aussi précises que possible sur tous ces points.

En ce qui concerne les subventions aux familles, elles ont existé, il est vrai. Aujourd'hui, la difficulté est de

trouver du personnel dans les crèches et les écoles de la région parisienne. Il y a un désintérêt pour ces métiers, un besoin de professionnalisation pour ce qui est du domaine de l'animation, il y a de quoi débattre, nous le ferons tout à l'heure. C'est lié aussi à la situation globale, y compris pour les crèches : la pénurie est nationale. Ce n'est pas tellement l'école de formation qui pourrait permettre d'être attractif, c'est, de manière générale, la capacité à vivre pas trop loin de son lieu de travail. Le coût élevé des logements fait que tout cela est compliqué aujourd'hui.

Sur le point des commerces, des petits commerces et de l'attractivité du centre-ville, soyez assurés que nous avons de grandes ambitions pour notre centre-ville. Un certain nombre de projets ont été mis en suspens du fait de la crise. Il y a assez peu d'entrepreneurs enclins à s'installer dans une période aussi difficile pour le commerce de proximité, en dehors des commerces de bouche à qui la crise aura provisoirement bénéficié et encore pas à tous, car ceux liés à l'événementiel comme les traiteurs auront difficilement traversé cette crise, néanmoins, ils ont reçu des aides du gouvernement.

Sur cette partie, là aussi, nous travaillons et ma collègue Sandrine du Mesnil en charge du commerce, met toute son énergie à faire en sorte de faire évoluer ce secteur.

Il ne vous échappera pas que Suresnes n'est pas Rueil. C'est bien de faire cette comparaison, mais la ville de Rueil est largement plus grande et vous n'ignorez sans doute pas que la majorité des franchises exige un volume d'habitants dans une ville pour pouvoir s'y installer. Suresnes est en dessous de ces quotas. Pour la plupart, c'est au-dessus de 50 000 habitants. C'est une véritable problématique. »

M. IACOVELLI : « Les zones de chalandise ne sont pas captées par rapport aux frontières municipales mais par rapport au bassin de vie. En l'occurrence, Suresnes pourrait être concernée. Rueil n'a qu'un seul centre-ville à la différence de Suresnes. »

Mme RICHARD : « Ni vous ni moi ne pourrions refaire la configuration de la ville à laquelle on tient. »

M. IACOVELLI : « À Rueil, ils ont mis 10 ans pour reconfigurer le centre-ville. »

Mme RICHARD : « On reconfigurera le centre-ville mais on ne pourra jamais modifier l'existence du haut et du bas de Suresnes, Rueil est étendue. Ces sujets nous intéressent, pour lesquels, bien sûr, vous vous en doutez, nous avons un certain nombre de réponses que vous verrez apparaître.

Sur votre dernière intervention, celle concernant l'absence d'invitations aux élus de l'opposition aux manifestations, même les élus de la majorité en ont été privés puisque toutes ont été soumises à des restrictions sanitaires, vous le savez bien, y compris les cérémonies qui ont eu lieu au moment des obsèques d'Hubert Germain.

Quant aux autres manifestations comme les expositions d'Harmonie, elles sont publiques et très largement diffusées par les services de la communication sur les réseaux. Je pense que les invitations sont pour la plupart dématérialisées : des mails sont envoyés, des communications sont faites. »

M. IACOVELLI : « Je ne me permettrai pas de faire une intervention si c'était le cas. Cela fait 2 ans que nous alertons individuellement les services et les élus de la majorité pour leur dire qu'il y a un problème, on ne reçoit pas d'invitation.

Aujourd'hui, les groupes de l'opposition qui représente 52 % des Suresnois ne sont pas invités. Sincèrement, je pense qu'il y a soit une volonté de ne pas inviter les élus de l'opposition soit un dysfonctionnement, qui est apparu depuis votre élection, en 2020. »

Mme RICHARD : « Il n'y a aucune volonté d'exclure qui que ce soit. »

M. IACOVELLI : « Si nous sommes obligés de regarder Suresnes Magazine pour exercer nos fonctions de conseillers municipaux, je pense qu'il y a un problème. »

Mme RICHARD : « De toutes les façons, nous avons tous intérêt à suivre l'actualité. Encore une fois, nous allons veiller à ce qu'un certain nombre de ces événements vous soient annoncés de manière plus individuelle. Il n'y a aucune volonté de vous en exclure, d'ailleurs, un certain nombre de vos collègues y participent.

La remise des médailles du travail aux Suresnois -j'ai eu la chance et l'honneur d'en remettre une à votre mère, d'ailleurs j'ai spécifié à cette occasion quelle était votre mère, on la félicite pour sa belle carrière- fut vraiment une manifestation : les personnes invitées le furent à ne pas être accompagnées ou à l'être d'une seule personne. »

M. IACOVELLI : « Vous êtes d'accord qu'il y avait des élus de la majorité. Je ne suis pas choqué que ces élus soient conviés. Il est normal qu'ils le soient, mais je pense que la moindre des choses est que les élus de

l'opposition le soient également. Qu'ils viennent ou non relève de leur responsabilité, mais la bienséance veut que nous soyons aussi invités. En tout cas, c'est ainsi que nous avons été habitués. Peut-être est-ce en train de changer. Je comprends que certains veuillent tourner la page de Christian Dupuy. Cela dit, nous avons été habitués à être systématiquement invités pendant 14 ans à toutes les cérémonies et à toutes les manifestations municipales. Sinon, il faut nous dire que c'est réservé aux élus de la majorité. À ce moment-là, nous en prendrons acte. »

Mme RICHARD : « *Encore une fois non, il n'y a vraiment aucune volonté délibérée de ne pas vous inviter. Nous avons dématérialisé un certain nombre d'invitations, je vous invite à regarder vos mails. »*

M. BARNY : « *Bonsoir à toutes et à tous. Je voudrais ajouter quelque chose. Quelque chose me sidère. Vous êtes dans une politique de l'entre-soi depuis que vous êtes élus. Or, vous avez été élus non pas par la majorité des Suresnoises et des Suresnois. Je reprends le propos de M. Iacovelli : 52 % des Suresnois n'ont pas voté pour vous.*

Arrêtons cette démagogie politique, arrêtons de nous prendre pour des imbéciles.

Vous dites que c'est dématérialisé, que certains ont eu l'information et d'autres pas. Madame, je n'ai jamais eu l'information, à aucun moment, je ne l'ai eue. Dès le jour où j'ai quitté le groupe de M. Iacovelli, je n'ai jamais eu d'invitation de votre part.

Vous pouvez dire ce que vous voulez, vous pouvez exprimer votre posture politique, mais une opposition existe, elle ne vous laissera pas faire, soyez-en sûre. »

Mme RICHARD : « *Je vous remercie pour cette intervention. Encore une fois, il n'y a aucune volonté délibérée d'exclure qui que ce soit. Nous allons veiller à ce que les membres de l'opposition soient mieux informés qu'ils ne le sont, puisque c'est le sujet que vous abordez. Encore une fois, je pense que vous l'êtes : à aucun moment les portes ne se sont fermées sur aucun des événements de la ville publics auxquels vous êtes toutes et tous les bienvenus.*

Encore une fois, nous sommes dans des conditions tout à fait particulières et beaucoup d'événements ont été, comme vous le savez, préparés puis annulés. Tous ces préparatifs représentent énormément de travail pour les services de la ville. C'est une frustration permanente que d'organiser des événements qui finalement sont annulés.

Je pense que l'on peut maintenant passer aux questions suivantes.

Monsieur Corvis, je vous en prie. »

M. CORVIS : « *Merci Madame le Maire. Nous saluons le travail des services municipaux en lien avec les orientations budgétaires présentées ce soir. Toutefois nous souhaiterions que la ville fasse un geste à destination des administrés qui n'ont pas été épargnés par la crise, comme bon nombre de Français ; notamment à l'heure où la thématique du pouvoir d'achat représente la priorité des Français en cette période de campagne électorale présidentielle.*

Le groupe « Avec vous pour Suresnes » maintient sa proposition de voir la ville réduire son taux municipal d'imposition aussi bien sur la taxe d'habitation pour les 20 % de Français qui la payent encore, un peu plus certainement de Suresnois, jusqu'à cette année, que sur le foncier bâti afin de limiter l'impact de l'augmentation des bases sur le pouvoir d'achat.

Entre 2020 et 2021, cette dernière, cette augmentation de base, représente plus d'un million d'Euros d'augmentation d'impôt cumulée à Suresnes si on cumule la taxe d'habitation et la taxe foncière sur le bâti.

À propos, page 18, Monsieur Prévost, il n'est pas fait état de recettes pour la taxe d'habitation aussi bien pour le réel 2021 que pour le BP 2022. J'aurais aimé en connaître la raison. »

M. PRÉVOST : « *Vous parlez de la taxe d'habitation des résidences secondaires ? »*

M. CORVIS : « *Non, des résidences principales. »*

M. PRÉVOST : « *Je ne suis pas sûr de bien comprendre la question. »*

M. CORVIS : « *La taxe d'habitation n'a été supprimée que pour une partie des Français. »*

M. PRÉVOST : « *Soit mais du point de vue de la ville, il n'y a plus de recettes de taxe d'habitation. Les taxes d'habitation payées par les Suresnois vont à l'État. »*

M. CORVIS : « *Directement ? »*

M. PRÉVOST : « Oui. »

M. CORVIS : « Nous prenons acte de la saine gestion des finances communales par la ville, mais nous regrettons que les ambitions en termes de sécurité notamment n'aient pas été concrétisées. Quid de l'intelligence artificielle qui nous a été vendue il y a quelques mois ou des brigades de police qui ne sont toujours pas effectives alors que nous sommes quasiment à 2 ans de mandat ? »

Nous regrettons la sur-densification de la ville et l'absence d'espaces verts dans certains quartiers de la ville. Un axe fort, selon nous, relatif aux différentes nuisances perturbant le cadre de vie des Suresnois et plus adapté aux besoins de ces derniers, mériterait d'être soutenu et amplifié par la municipalité. »

Mme RICHARD : « Merci Monsieur Corvis. »

Sur le taux d'imposition, je crois que Jean Prévost vous a apporté la réponse. »

M. CORVIS : « Une partie de réponse seulement. »

Mme RICHARD : « Une partie de réponse. »

M. PRÉVOST : « Pour l'instant, tel que nous avons présenté les orientations budgétaires, c'est sans avoir joué sur le taux. »

M. CORVIS : « Tout à fait. »

M. PRÉVOST : « Pour l'instant, c'est présenté ainsi. Effectivement, il y a bien une augmentation de 3,4 des bases fiscales sur la partie taxe foncière, à ce stade. On n'a pas encore présenté le budget, mais c'est présenté dans ce cadre-là. »

M. CORVIS : « Il y a tout de même une augmentation de 1 M€ d'une année sur l'autre sans toucher les taux. »

M. PRÉVOST : « 3,4 % de la base à taux inchangé, cela fait une augmentation de 3,4 % sur 33,9, soit 1 M€. »

M. CORVIS : « La proposition est d'ajuster. »

M. PRÉVOST : « J'ai bien compris »

Mme RICHARD : « Ce ne sont pas les Suresnois les plus fragiles qui sont touchés par la taxe foncière puisqu'ils sont plus locataires que propriétaires. Néanmoins, il est important de le noter. »

M. CORVIS : « Madame Richard, tous les Français sont impactés par les augmentations dont l'augmentation des matières premières, par l'inflation puisque tous consomment. »

Mme RICHARD : « Bien entendu. »

M. PRÉVOST : « Dans une période où il y a de l'inflation et des taux bas, par rapport à des États endettés, ce n'est pas mal pour le pouvoir d'achat, mais ceux qui payent, ce sont les citoyens. Nous y reviendrons lorsque nous aborderons le budget. »

Mme RICHARD : « Au meilleur équilibre, bien sûr. »

Sur l'intelligence artificielle, une question porte dessus. Nous vous y répondrons précisément en fin de Conseil, y compris sur les brigades de police. À ce sujet, énormément d'actions ont été menées par les ressources humaines et l'élu à la sécurité pour le renforcement des équipes qui nécessitaient de l'être. Nous sommes confrontés à une grosse difficulté : l'importante pénurie de personnes dans ce domaine.

Trois domaines souffrent de pénuries de personnel : les crèches, l'animation et la police municipale. En ce qui concerne cette dernière, c'est un peu la course à l'échalote entre les villes pour avoir les meilleurs équipements, les meilleures infrastructures, les meilleures installations. Là aussi, nous y travaillons et notamment avec l'IA pour simplifier le travail des brigades.

En ce qui concerne la sur-densification de la ville, c'est particulièrement le sujet sur le quartier Écluses Belvédère, sans doute le plus dense de la ville aujourd'hui.

Quant aux nuisances concernant le cadre de vie, c'est l'affaire de tous. Effectivement, nous constatons de plus en plus d'incivilités et particulièrement à travers les déchets déposés à n'importe quel moment. C'est une forme de cercle non pas vertueux, mais vicieux qui coûte extrêmement cher. Je le dis puisque nous en sommes à faire un point sur les économies. De plus, certains sortent leurs encombrants à n'importe quel jour au point que nous sommes obligés de demander des actions spécifiques à la société en charge du marché qui nous amènent à payer des dépassements. Ce n'est pas ainsi que l'on cultive le civisme. Nettoyer la rue là où les gens manquent de civisme coûte cher à la ville : cela augmente les charges de la ville et cela reste insatisfaisant. Nous avons

un lourd sujet. La ville fait son travail en allant faire enlever les encombrants en dehors des dates de ramassage classiques. Nous faisons la chasse à cela, croyez-moi. Nous prévoyons de mettre en place une brigade verte qui aura la charge de récupérer les étiquettes d'adresse sur les cartons ou les produits qui peuvent être laissés dans la rue de manière à identifier la provenance et à verbaliser. Cela fonctionne, on le fait.

Avez-vous d'autres questions sur ce débat d'orientation budgétaire ?...

(Il n'y en a pas)

Je vous remercie.

Je vais vous demander, aux termes de l'article L.2312 du Code général des collectivités, et avant de voter le budget, de bien vouloir prendre acte qu'un débat d'orientations budgétaires a bien eu lieu au regard du rapport joint qui vous a été transmis, orientations qui ont guidé l'élaboration du budget 2022.

Je demande au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de ce débat d'orientations budgétaires. »

Le Conseil Municipal a décidé :

De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Mme RICHARD : « *Nous pouvons passer à la délibération n°2. Mes collègues Béatrice de Lavalette et Nassera Hamza vont se partager le rapport.*

Je vous remercie. »

N°2 Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Rapporteurs : Nassera HAMZA et Béatrice de LAVALETTE

L'égalité entre les femmes et les hommes est une priorité des politiques publiques et une grande cause nationale. Le cadre législatif et réglementaire français a été renforcé de façon importante ces dernières années pour viser une égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Suresnes est pionnière, depuis plus d'une décennie, dans ce domaine, en impulsant une politique innovante, ambitieuse et novatrice, anticipant souvent les évolutions nationales. Ce choix politique fort de Suresnes de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes s'exprime dans la promotion d'actions menées tout au long de l'année auprès de la population, ainsi qu'au sein des services de la Ville en valorisant et promouvant l'égalité professionnelle femmes/hommes.

Avec le dialogue social, le bien-être, la santé et la sécurité au travail, et l'accompagnement du handicap, la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes constitue un axe prioritaire et structurant de la politique de ressources humaines conduite depuis 2008 par l'élue au dialogue social et aux ressources humaines Béatrice de Lavalette.

Face à cet enjeu essentiel, la Ville a fait un choix politique fort, singulier dans la fonction publique, en souhaitant que l'égalité professionnelle femmes-hommes soit incarnée et impulsée au plus haut niveau de la collectivité, et constitue une priorité absolue de la politique de ressources humaines, sur plusieurs axes majeurs : l'égalité salariale, la sensibilisation des agents à l'égalité professionnelle, la mixité, l'égalité dans les parcours professionnels, la prévention et la lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes sur et en-dehors du lieu de travail et, enfin, la conciliation entre vie privée et vie professionnelle.

Dès 2008, l'élue aux Ressources humaines et au Dialogue social a ainsi souhaité réaliser, en lien avec l'Organisation Internationale du Travail et avec les organisations syndicales, un diagnostic partagé puis un premier plan d'actions triennal, qui a abouti en 2014 à la certification très exigeante de l'AFNOR pour l'obtention de son label « égalité professionnelle ». Ce label, qui constitue une marque d'excellence et témoigne de l'accomplissement d'une démarche sérieuse, exemplaire et d'un plan d'actions très structuré, doté d'objectifs précis, a été reconduit en 2017 et 2021.

Fruit d'un dialogue social constructif et apaisé, le plan d'actions triennal spécifique « Egalité professionnelle » s'appuie sur deux accords gagnant-gagnant signés avec les organisations syndicales (CGT, CFDT, FO et SYNPER) : l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du 16 février 2018 et l'accord relatif à l'égalité professionnelle réelle entre les femmes et les hommes et à la lutte contre toutes formes de violences faites aux femmes du 13 septembre 2019, qui acte un principe fort : « Tolérance zéro » en cas d'agissements sexistes.

Ces deux accords ont été complétés en 2021 par un nouvel accord-cadre relatif à l'égalité professionnelle femmes-hommes, qui inscrit dans le marbre les actions conduites par la ville en la matière et présente le plan d'actions triennal 2021-2023, qui se veut toujours plus ambitieux :

- Axe 1 : Inscrire l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes comme axe prioritaire et structurant de la politique RH et garantir, dans un dialogue social fort, le suivi de son plan d'actions comme outil structurant de la gouvernance,
- Axe 2 : Poursuivre, en les amplifiant, les résultats en matière d'égalité salariale entre les femmes et les hommes à âge et emploi comparables,
- Axe 3 : Mobiliser l'ensemble des agents à travers une formation et une sensibilisation des agents à l'égalité professionnelle, et plus généralement à l'égalité entre les femmes et les hommes, et pérenniser les 8 mars et 25 novembre comme journées de mobilisation,
- Axe 4 : Favoriser la mixité,
- Axe 5 : Pérenniser l'égalité effective entre les femmes et les hommes dans les parcours professionnels,
- Axe 6 : Prévenir et lutter contre toutes formes de violences faites aux femmes au sein et en-dehors du lieu de travail : réaffirmer et pérenniser le principe de la « Tolérance Zéro »,
- Axe 7 : Poursuivre la meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie privée.

Dans le cadre de ce plan d'actions, la politique RH volontariste en faveur de l'égalité professionnelle femmes-hommes a, une nouvelle fois en 2021, produit d'excellents résultats qui témoignent de la démarche sérieuse et ambitieuse de la ville. Ainsi, l'écart salarial entre femmes et hommes est aujourd'hui de 1,2% en moyenne, alors qu'il est de 13,6% au niveau de la fonction publique d'Etat et de 8,9% au sein de la fonction publique territoriale. En matière de parcours professionnels, la part des agents femmes de catégorie A au sein de la ville est de 73,8%, contre un taux de 62,4% au sein de la fonction publique territoriale. Par ailleurs, la direction générale de la ville est composée d'autant de femmes que d'hommes. Enfin, en matière de mixité, 8 directions sur les 11 respectent l'objectif de ratio 80/20 entre femmes et hommes.

A ces chiffres s'ajoutent de nombreuses actions de sensibilisation et de formation conduites auprès des agents de la ville en faveur de l'égalité professionnelle femmes-hommes. Comme des formations auprès de l'Organisation internationale du travail (OIT), ou l'organisation de projections-débats sur la thématique de la lutte contre les violences faites aux femmes.

En matière d'actions auprès de la population, devançant souvent les obligations légales, la ville de Suresnes a adhéré en février 2011, à la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes et a adopté, en mars 2012, son premier plan de 55 actions visant à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes ses politiques publiques de proximité, et cela dans tous les domaines : économie, sport, éducation, parentalité, jeunesse, santé.

Ce plan d'actions, enrichi au fil des années, porté par M^{me} Nassera HAMZA, adjointe en charge de la santé, de la prévention, de l'égalité femmes/hommes, de la lutte contre les discriminations et l'accès au droit, s'appuie sur une démarche qui vise à intégrer le critère de l'égalité entre les femmes et les hommes à toutes les politiques publiques portées par la commune. C'est pourquoi, le plan d'actions comporte des dispositifs variés, allant des sessions de formation pour les personnels des crèches, des centres de loisirs et de la Médiathèque sur le thème de « l'éducation égalitaire dès le plus jeune âge », au renforcement des actions de soutien à la parentalité, la réforme du quotient familial permettant de soutenir davantage les familles

monoparentales, la formation des cadres de la Mairie à un management favorisant l'égalité professionnelle, l'accès prioritaire aux crèches des enfants dont les parents sont en situation d'insertion professionnelle, l'accès des femmes aux dispositifs des clauses d'insertion, la prise en charge et l'accompagnement des femmes victimes de violences ou la prévention des violences sexuelles.

Par ailleurs, la ville organise de nombreux événements avec ses partenaires, afin de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes : une visio-conférence portant sur les freins et les leviers pour favoriser l'égalité professionnelle a ainsi été organisée le 8 mars 2021, avec la participation de nombreuses entreprises de la ville (Bel, Signify, SKEMA), de même qu'une conférence sur la littérature non-sexiste organisée pour tous les parents et les professionnels de la ville. La ville a également participé au Hackathon organisé par l'école de commerce SKEMA en septembre 2021, pour présenter sa démarche exemplaire en matière d'égalité.

La première partie du rapport (annexe 1) est consacrée à la politique de Ressources Humaines menée par la Commune et reprend les données du Rapport de Situation Comparée,

La deuxième partie du rapport (annexe 2) présente un bilan des actions menées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,

Enfin, la troisième partie du rapport (annexe 3) comporte un bilan des actions conduites afin de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques locales.

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme RICHARD : « Merci beaucoup Mesdames pour ce rapport détaillé et très encourageant. Merci pour ces beaux résultats et toutes ces actions menées.

Je vous signale les nouveaux pouvoirs d'Isabelle Florennes pour Fabrice Bulteau et de Valérie Bethouart-Dolique pour Jean Prévost.

Nous continuons avec la délibération suivante. »

M. BARNY : « je voudrais commenter ce rapport, s'il vous plaît. »

Mme RICHARD : « Je vous en prie. »

M. BARNY : « Je suis ravi de voir notre ville s'inscrire dans ce processus de protection, de sécurité et d'émancipation. Certains dans cette assemblée diront que M. Barny est toujours contre. Quand les choses vont dans le bon sens, il est pour.

J'affirme que l'égalité femmes/hommes doit être un sujet majeur au cœur de nos politiques. Nous constatons que l'écart est encore bien significatif, faute de la lenteur des décisions de nos responsables politiques. Je pense qu'une femme, au même poste qu'un homme, doit percevoir le même salaire, c'est non négociable. J'ajouterai qu'en ma qualité de Président et de citoyen responsable, je le dis avec beaucoup de force, nous condamnons toute violence faites aux femmes, mais aussi aux hommes.

Bien sûr, nous sommes favorables à tous les dispositifs mis en place afin d'accompagner, de protéger, de mettre à l'abri toutes les personnes victimes de violences, de harcèlement et de discrimination. Quoique l'on en dise, il faudra faire plus et plus vite.

J'aime dire aussi mais pensées et mon soutien total à cet endroit. Merci. »

Mme RICHARD : « Merci beaucoup. Nous apprécions à sa juste valeur vos encouragements et vos remerciements.

Je précise que 1 % d'écart entre les rémunérations hommes/femmes, ce n'est pas significatif, pour ne pas dire presque inexistant et même assez rare.

Madame Cousseau, vous souhaitez prendre la parole. »

Mme COUSSEAU : « Merci Madame le Maire.

Merci beaucoup Béatrice et Nassera.

Nous ne pouvons que saluer ces bons résultats. La cause féministe qui vise à éradiquer les féminicides est

quelque chose qui me touche énormément. Quand je vois tout ce qui a été fait, que la ville est pionnière dans ces domaines devenus effectivement des causes nationales, j'aimerais que l'on aille plus loin, dans la mesure du possible. Je vais vous donner du travail supplémentaire.

Ce qui me touche, c'est le harcèlement à l'école. Beaucoup de jeunes filles sont touchées par ces faits devenus un véritable fléau dans notre pays. De la même manière que les agents de la ville sont formés pour devenir des lanceurs d'alerte dans ces contextes-là, je ne sais pas dans quelle mesure nous pourrions, pourquoi pas ne pas être une fois de plus pionniers dans ce domaine, former les personnels déployés par la ville dans nos écoles à capter ces signaux faibles qui pourraient éviter des situations dramatiques. Suresnes n'est pas exempte de ce phénomène, malheureusement. Toute forme de violence doit être éradiquée. Dans cette belle dynamique dont vous êtes à l'origine avec ce travail déjà accompli, pourquoi ne pas s'ouvrir une porte dans cette direction ? Vraiment, bravo ! »

Mme RICHARD : *« Béatrice de Lavalette le rappelait tout à l'heure, les agents de la ville sont sensibilisés : ils participent à des colloques, visionnent des films avec des débats pour porter la parole et appréhender ce type de situation. Nous sommes particulièrement sensibles, au sein des populations d'animateurs, à ces problématiques. Nous travaillons avec l'Éducation Nationale. Nous aimerions que ce sujet soit moins tabou au sein de celle-ci puisque l'on se heurte, souvent, à la loi du silence en la matière, malheureusement. »*

Mme de LVALETTE : *« Le plus important est de libérer la parole, comme vous le disiez toutes les deux. Nous avons fait plusieurs débats. Nous avons projeté le film "l'emprise". Nous avons fait venir Mme Hirigoyen qui est vraiment la spécialiste du sujet. Quand on est sous emprise, on ne peut pas parler. Je rappelle qu'une femme meurt sous les coups de son conjoint tous les trois jours, que 220 000 femmes sont victimes de violence et qu'à peine 10 % de femmes osent porter plainte. »*

Mme HAMZA : *« Effectivement, pour l'année 2021, nous avons remonté le fait que plus de deux enfants décèdent par mois des suites du harcèlement scolaire. Je me suis arrêtée à 21. Je pense qu'il y a des choses à faire. Casser l'omerta qui règne dans les écoles de France relève d'un débat national. Néanmoins, si l'on peut commencer, à notre échelle, à pousser dans cette direction, ce serait vraiment formidable. »*

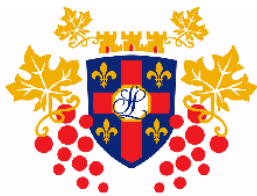
Mme RICHARD : *« Vous savez, j'y suis particulièrement sensible. J'y travaille beaucoup. Malheureusement, force est de constater que c'est très difficile. Nous avons fait un premier pas tout à fait récent avec l'Éducation Nationale pour une collaboration sur ce point : une prise en charge de ces situations par des équipes conjointes sur des appréhensions conjointes entre les agents de la ville, c'est-à-dire le périscolaire et le scolaire. Nous pourrions y revenir.*

Y a-t-il d'autres interventions ?...

(Aucune.)

Le Conseil Municipal a décidé :

De prendre acte du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes



*Nul ne sort de Suresnes qui
souvent n'y revienne*

S U R E S N E S

SPORT

N°3 Grille tarifaire du nouvel équipement sportif Arnaud Beltrame à compter du 1^{er} mars 2022

Rapporteur : Antoine KARAM

La Ville de Suresnes accorde une place importante au sport et considère qu'il est un élément indispensable de l'éducation, de l'épanouissement individuel et de la vie sociale en général.

Suresnes dispose d'équipements sportifs de qualité. Le nouveau gymnase Arnaud Beltrame vient compléter ce maillage local, dans le quartier République, afin de répondre aux besoins des associations et des particuliers. Cet équipement sera dédié à la pratique de la gymnastique, de la danse, des sports de combat et à d'autres disciplines assimilées.

Dans ce cadre la Ville apporte son soutien aux associations sportives locales ou encore aux entreprises en proposant notamment aux utilisateurs des installations sportives des tarifs adaptés permettant la pratique du plus grand nombre : la grille tarifaire proposée est identique à celle des autres équipements sportifs.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- appliquer les tarifs suivants, relatifs à la location des installations sportives :

Location des installations sportives : tarif horaire

Location des installations sportives pour tournage de film (hors piscine) : tarif horaire Société appliqué selon l'équipement x 2

Gymnase Arnaud Beltrame	
SALLE DE GYMNASTIQUE - Lycées - Collèges - entreprises, comités d'entreprises, établissements d'enseignement scolaire privés (hors école sous contrat à l'enseignement public avec l'Etat) - Location exceptionnelle avec entrées payantes pour compétition	Convention avec le Conseil Régional Convention avec le Conseil départemental 55,25 € Convention
SALLE DE DANSE 1 - Lycées - Collèges - entreprises, comités d'entreprises, établissements d'enseignement scolaire privés (hors école sous contrat à l'enseignement public avec l'Etat) - Location exceptionnelle avec entrées payantes pour compétition	Convention avec le Conseil Régional Convention avec le Conseil départemental 55,25 € Convention
SALLE DE DANSE 2 - Lycées - Collèges - entreprises, comités d'entreprises, établissements d'enseignement scolaire privés (hors école sous contrat à l'enseignement public avec l'Etat) - Location exceptionnelle avec entrées payantes pour compétition	Convention avec le Conseil Régional Convention avec le Conseil départemental 55,25 € Convention

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme RICHARD : « Merci beaucoup.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir appliquer les tarifs rappelés dans la grille qui, je le précise, sont conformes aux tarifs pratiqués dans les structures sportives de la ville.

Madame Verin Satabin. »

Mme VERIN-SATABIN : « Chers collègues, bonsoir.

Bien entendu, nous nous réjouissons de la rénovation du gymnase Arnaud Beltrame pour le développement et

l'épanouissement des associations et des particuliers.

*Deux petites questions, la première : à partir de quelle date, les clubs pourront-ils investir ces installations ?
La deuxième : à quelle date l'inauguration est-elle prévue ? »*

Mme RICHARD : *« Monsieur Karam, peut-être avez-vous une réponse plus précise à apporter ? »*

M. KARAM : *« L'inauguration aura lieu début mars. La date n'est pas encore fixée. Les associations seront prévenues en premier lieu puis l'ensemble des élus. »*

Mme VERIN-SATABIN : *« La question est : quand les clubs investissent-ils les installations ? »*

M. KARAM : *« Dès que l'inauguration aura lieu. »*

Mme RICHARD : *« Et que les équipements soient complètement installés.*

Comme pour tout le reste, il y a des problématiques d'équipements. Il en manque encore dans la structure pour pouvoir l'ouvrir dans les mesures de sécurité qui s'imposent. Il y aura sans doute une commission de sécurité sur les équipements sportifs. C'est imminent. Cela se fera dans le courant du 1^{er} semestre 2022, c'est sûr. C'est évidemment soumis aux conditions de livraison et d'installation. La commission doit passer. Malheureusement, la situation sanitaire retarde beaucoup d'événements.

S'il n'y a pas d'autres questions, il va être demandé au Conseil municipal de voter l'application des tarifs, comme indiqué dans le tableau. Je n'y reviens.

Y a-t-il des abstentions ?... Y a-t-il des oppositions ?...

Je vous remercie.

La délibération est mise aux voix

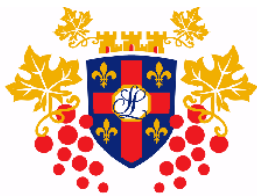
Adopté à l'UNANIMITE

Une chose dont je n'ai pas parlé depuis le début de ce Conseil: vous avez devant vous une boîte de chocolats d'un artisan Suresnois. Je vous invite à l'ouvrir.

(Rires...)

Passons à la délibération suivante.

Je vous remercie. »



*Nul ne sort de Suresnes qui
souvent n'y revienne*

S U R E S N E S

CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Muriel RICHARD

A la suite du décès de Jean-Pierre RESPAUT, il convient de pourvoir le poste d'adjoint vacant et donc de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire,

Conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection a lieu à la majorité absolue et au scrutin secret. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, une majorité relative suffit. Le nouvel élu prendra la dernière place du tableau des adjoints.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- procéder à l'élection d'un adjoint,
- De décider que le nouvel adjoint prendra la dernière place du tableau des adjoints,
- Prendre acte du nouveau tableau du Conseil Municipal.

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme RICHARD : « Il s'agit d'élire un nouvel adjoint au Maire.

A la suite du décès de notre cher et regretté collègue, Jean-Pierre Respaut, il convient de pourvoir le poste d'adjoint vacant et de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

Selon les articles L. 2122-7 et 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, l'élection a lieu à la majorité absolue et au scrutin secret.

Si, après deux tours, le candidat n'a pas obtenu la majorité, la majorité relative suffit. Le nouvel élu prendra la dernière place du tableau des adjoints.

Nous allons procéder à l'élection de cet adjoint. Il y a un candidat. Il s'agit de Jean Prévost.

Je vous propose de passer à l'élection.

Ceux ayant des pouvoirs ont deux enveloppes. Nous allons passer parmi vous avec l'urne.

Monsieur Iacovelli, je vous en prie. »

M. IACOVELLI : « Je vous rassure je ne présente pas ma candidature, j'interviens juste pour dire que, comme à notre habitude, nous ne participerons pas au vote pour les membres de la majorité. »

Mme RICHARD : « Nous prenons note. Je vous invite à remplir vos bulletins. Nous allons passer parmi vous avec l'urne.

M. BARNY : « Je vous informe que je ne prends pas part au vote.

(Passage avec l'urne...) »

Mme RICHARD : « En attendant que M. Mezangeau fasse le tour parmi nous, je vous informe que cette boîte de chocolats a été remise aux agents de la ville, nous n'avons pas tout à fait fini encore. Nous n'avons pas pu les réunir en ce début d'année pour leur présenter les vœux, chacun d'entre nous est allé, avec M. le Maire, dans les services pour présenter les vœux et remercier les agents qui travaillent à la vie de cette commune avec autant d'ardeur qu'ils le font. »

M. D'ASTA : « Aurons-nous une deuxième boîte si cela dure trop longtemps ? !... »

(Rires...)

Mme RICHARD : « J'ai peur que non ! Il faut y aller avec parcimonie, c'est du sucre. Mangez, bougez et soyez raisonnable !

Je choisis deux mains innocentes pour procéder au dépouillement !

(M. Bulteau et Mme de Crecy procèdent au dépouillement.)

Je pense qu'Antoine Karam est le benjamin de l'assemblée.

Le dépouillement est terminé. Sur 36 votants, nous avons 36 bulletins exprimés et 36 voix pour Jean Prévost. »

Le Conseil Municipal a décidé, après avoir procédé à un vote à bulletin secret :

D'élire, Monsieur Jean PREVOST, 16^e adjoint au Maire.

Elu à l'UNANIMITE (36 Pour)

Mme RICHARD : « Jean Prévost est donc élu haut la main ! »

(Applaudissements...)

(Jean Prévost se lève et se fait remettre l'écharpe de maire adjoint.)

Mme RICHARD : « Une élection bien méritée car il nous a démontré tout à l'heure avec brio sa capacité à tenir ce rôle très discret, mais tellement fondamental.

Merci encore. Félicitations. »

M. PREVOST : « Merci Murielle.

Quelques mots. Guillaume Boudy n'est pas là, mais je le remercie sincèrement pour sa confiance ainsi que vous tous. Quelques-uns n'ont pas pris part au vote, je le comprends tout à fait, ce n'est pas évident. Merci pour votre confiance.

J'ai d'abord une pensée pour Jean-Pierre qui était élu depuis 2008. J'ai aussi une pensée pour mon père -un peu d'émotion je dois le dire - qui a été élu entre 1983 et 2007. Je pense qu'un peu de famille doit regarder. Il a beaucoup porté cette écharpe.

J'ai demandé à Vincent MESNIER de rester quelques minutes de plus parce que je voulais vraiment mettre en avant le travail des services avec lesquelles j'ai eu le plaisir de travailler au quotidien. Je pense aux équipes Finances et à l'équipe Commande Publique, la partie programme avec Nadia et Isabelle à la manœuvre. Il y a beaucoup de professionnalisme, j'ai du plaisir, il y a du dévouement. C'est quelquefois un peu ingrat, quelques fois un peu discret. En tout cas, un coup de chapeau.

Plus généralement, je voulais remercier la qualité de l'équipe municipale. Pour s'occuper de tous ces sujets, il faut être en confiance, il faut que l'équipe, le groupe fonctionnent. Nous allons avoir une semaine de séance d'arbitrages budgétaires. De temps en temps, il y a des petites discussions, ce qui est normal, mais je pense franchement qu'il y a un bel élan collectif. Ce n'est jamais évident. Chacun a ses délégations, il peut y avoir des pensées politiques à gauche et à droite, mais je pense sincèrement que nous avons un beau collectif qui fonctionne bien. Pour que les services fonctionnent, il faut que, sous l'impulsion de Bruno Magguilli et des directeurs, l'ensemble des services joue le jeu. Il y a beaucoup de professionnalisme dans la préparation des séances d'arbitrage budgétaire. Je suis en confiance dans cette délégation. C'est un plaisir.

Il va y avoir un vote sur les indemnités, aussi, je tiens à confirmer que je renonce à mon indemnité. C'était déjà le cas en tant que Conseiller municipal. Ce n'est pas un sujet de coquetterie mais de compatibilité avec mon engagement professionnel, mon système de rémunération. C'est une clarté que je me dois vis-à-vis du Conseil d'administration que j'ai la chance de présider et vis-à-vis des partenaires sociaux et des collaborateurs de l'entreprise que je dirige. Par souci de cohérence, je souhaite éviter toute confusion et toute ambiguïté. Il fallait que je le dise avant le vote. »

Mme RICHARD : « Merci beaucoup.

(Applaudissements...)

Merci Jean pour ces souvenirs émouvants et ces remerciements bien mérités à toutes les équipes. Je vous remercie. »

Rapporteur : Muriel RICHARD

La rémunération des élus a été approuvée lors du Conseil municipal du 30 septembre 2020. A la suite de l'élection du nouvel adjoint, il convient de délibérer les indemnités de fonction.

Pour rappel, la Ville de Suresnes étant située dans la tranche de 20 000 à 49 999 habitants, le taux maximal applicable au Maire peut être de 90 % de la valeur de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Les adjoints au Maire peuvent percevoir au maximum 33 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. L'indemnité versée à un adjoint peut dépasser le maximum à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ne soit pas dépassé.

Le versement d'indemnité à l'ensemble des conseillers municipaux est possible à condition que le montant soit compris dans l'enveloppe budgétaire allouée aux maires et aux adjoints, soit pour la strate de notre commune la somme totale mensuelle de 24 036,47 euros.

Je vous propose, comme auparavant, de maintenir la majoration de 15 % des indemnités du Maire et des adjoints et du conseiller municipal délégué, la Ville étant ancien chef-lieu de canton (article L. 2123-22 du CGCT) et de conserver une rémunération pour l'exercice des fonctions de conseiller municipal (cette indemnité est au maximum égale à 6%).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir (votes distincts pour chacun) :

- abroger la délibération n°8 du 30 septembre 2020,
- de maintenir pour la durée du mandat 2020-2026 les indemnités des élus comme suit :
 - l'indemnité de fonction du Maire sur la base de 59,55 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
 - l'indemnité de fonction du premier Maire Adjoint sur la base de 34,72 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
 - l'indemnité de fonction d'un adjoint au Maire sur la base de 27 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
 - l'indemnité de fonction d'un conseiller municipal délégué auprès du Maire à 13,21 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - l'indemnité des conseillers municipaux à 4,22 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- Approuver la majoration de 15 % des indemnités du Maire, des Adjoints au Maire et des Conseillers municipaux délégués la Ville étant ancien chef-lieu de canton, conformément à l'article L. 2123-22 du CGCT.

Fonction	Montant brut de l'indemnité mensuelle avec le vote du taux par rapport à l'indice brut	Montant brut de l'indemnité mensuelle avec la majoration de 15%	Montant brut de l'indemnité mensuelle perçue

	terminal indiciaire de la fonction publique		
Maire	59,55 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 2316,14 € brut	Soit l'indemnité mensuelle avec la majoration de 15% : 2663,56 € brut	2663,56 € brut
Premier Maire adjoint	34,72% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1350,40 € brut	Soit l'indemnité mensuelle avec la majoration de 15% : 1552,96 € brut	1552,96 € brut
Du 2 ^e au 16 ^{ème} adjoint au Maire	27 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1050,14 € brut	Soit l'indemnité mensuelle avec la majoration de 15% : 1 207,66 € brut	1 207,66 € brut
1 conseiller municipal auquel le Maire délègue une partie de ses fonctions	13,21% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 513,79 € brut	Soit l'indemnité mensuelle avec la majoration de 15% : 590,86 € brut	590,86 € brut
25 conseillers municipaux	4,22 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 164,13 € brut		164,13 € brut

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme RICHARD : « Nous allons maintenant passer au vote de la détermination des indemnités de fonction des membres du Conseil municipal du fait de cette décision. Nous devons donc voter, en plusieurs points, les indemnités de fonction.

Je vous propose, comme auparavant, de maintenir la majoration de 15 % des indemnités du Maire, des adjoints et du Conseil municipal délégué, la ville étant un chef-lieu de canton selon l'article L. 2123-22 du CGCT, et de conserver une rémunération pour l'exercice des fonctions de Conseiller municipal. Cette indemnité est au maximum égale à 6 %.

Il est maintenant demandé au Conseil municipal de bien vouloir voter, par vote distant, les points suivants :

- D'abroger la délibération n° 8 du 30 septembre 2020 qui déterminait les indemnités de fonction précédente.

Y a-t-il des abstentions ?... Des votes contre ?...

La délibération est mise aux voix

Adopté à l'UNANIMITE

- De maintenir pour la durée du mandat 2020-2026 les indemnités des élus comme suit :

L'indemnité de fonction de M. le Maire sur la base de 59,55 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

L'indemnité de fonction du 1^{er} Maire adjoint sur la base de 34,72 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

L'indemnité de fonction d'un adjoint au Maire sur la base de 27 % du même indice,

L'indemnité de fonction de Conseiller municipal délégué auprès du Maire à 13,21 % du même indice,

L'indemnité des conseillers municipaux à 4,22 % de l'indice en question.

Merci.

Y a-t-il des oppositions ?... Y a-t-il des abstentions ?...

Adopté à l'UNANIMITE

- De prendre acte que le 16^{ème} adjoint renonce à son indemnité. Ce sera stipulé dans le tableau remis en préfecture.

Il est pris acte que le 16^e adjoint renonce à son indemnité,

- D'approuver la majoration de 15 % des indemnités du Maire, des adjoints au Maire et des Conseillers municipaux délégués de la ville pour les mêmes raisons que j'expliquais tout à l'heure.

Y a-t-il des oppositions ?... Y a-t-il des abstentions ?...

Adopté à l'UNANIMITE

Je vous remercie. »

N°6 Désignation d'un membre du Conseil municipal à la SEM Jean Vilar

Rapporteur : Fabrice BULTEAU

À la suite du décès de M. Jean-Pierre RESPAUT, adjoint au Maire, qui siégeait au Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte du théâtre Jean Vilar de Suresnes il convient procéder à la désignation d'un membre du Conseil Municipal (issu de la majorité).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- désigner un représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte du théâtre Jean Vilar de Suresnes.

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. BULTEAU : « *On peut ne pas procéder à un vote à bulletins secrets seulement si nous avons l'accord unanime des Conseillers. Je vais donc vous demander si vous êtes d'accord de voter sur les propositions qui vous seront faites sans participer à un vote à bulletins secrets. Il faut donc lever la main.*

Qui est pour ?... Qui est contre ?...

(Approbation unanime.)

Merci. Nous allons donc voter à main levée.

Nous proposons que Muriel Richard, raison pour laquelle elle ne présente pas cette délibération, remplace M. Jean-Pierre Respaut au Conseil d'Administration de la société d'économie mixte du théâtre Jean Vilar de Suresnes.

Qui est contre ?... Qui s'abstient ?... Qui est pour ?...

Le Conseil Municipal a décidé :

De désigner Madame Muriel RICHARD pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte du théâtre Jean Vilar de Suresnes.

Muriel Richard est donc désignée à l'unanimité comme représentante du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de la Société d'économie mixte du théâtre Jean Vilar de Suresnes. »

(Applaudissements...)

Mme RICHARD : « *Merci beaucoup.*

Pour continuer dans les nominations et désignations, il est maintenant nécessaire de procéder à la désignation de deux membres du Comité de Direction de l'Office du Tourisme.

Je vous remercie. »

N°7	Office de tourisme : désignation de deux membres du comité de direction de l'office du tourisme.
------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------

Rapporteur : Muriel RICHARD

Par délibération du 11 juillet 2020, le Conseil Municipal a approuvé la composition du comité de direction de l'Office de tourisme de la façon suivante :

- 8 élus représentant le Conseil Municipal (dont 1 de l'opposition),
- 2 représentants des hôteliers,
- 1 représentant de la culture,
- 1 représentant des associations locales,
- 1 représentant des commerçants/artisans,
- 2 personnes qualifiées en raison notamment de leur expérience, de leur profession ou compétence particulière leur permettant d'émettre un avis utile sur les questions relatives au fonctionnement de l'établissement sur proposition du Maire de Suresnes.

À la suite du décès de M. Jean-Pierre RESPAUT, adjoint au Maire et du départ de M^{me} Sandrine JOUOT, Directrice de l'hôtel Mercure à Suresnes, il convient de pourvoir deux postes dont un conseiller municipal (issu de la majorité).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- désigner un représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein du comité de direction de l'office de tourisme,
- désigner M^{me} Sandrine NERFIE, Directrice du Mercure, pour siéger au sein du Comité de direction de l'Office de Tourisme, en tant que représentante des hôteliers.

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme RICHARD : « *Il s'agit de désigner M. Bruno Jacou, cela n'appelle pas de vote car il s'agit d'un membre de la majorité et, Mme Sandrine Nerfie, Directrice du Mercure, pour siéger au sein du Comité de Direction de l'Office du Tourisme en tant que représentante des hôteliers.*

Il n'y a pas de vote, c'est un dont acte. Il est effectivement demandé au Conseil municipal de prendre acte puisqu'il n'y a qu'un candidat pour un poste à pourvoir, chaque fois. »

M. IACOVELLI : « *Vous êtes sûre de cela ? »*

Mme RICHARD : « *Oui. S'il y avait deux candidats dans la majorité, nous pourrions faire un vote ainsi que s'il y avait plusieurs candidats pour représenter les hôteliers, mais la Directrice qui a pris la suite candidate*

de manière assez naturelle. Pour ce qui est de la majorité, il n'y a pas eu d'autres candidats à cette proposition faite par M. le Maire au sein de la majorité.

Nous passons à la délibération suivante. »

Le Conseil Municipal a décidé :

De désigner Monsieur Bruno JACON, conseiller municipal, pour siéger au sein du comité de direction de l'office de tourisme.

De désigner Madame Sandrine NERFIE, Directrice du Mercure, pour siéger au sein du Comité de direction de l'Office de Tourisme, en tant que représentante des hôteliers.

Je vous remercie. »

N°8	Métropole du Grand Paris : désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour la commission consultative sur l'énergie.
------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Rapporteur : Muriel RICHARD

La Ville de Suresnes disposant d'un réseau de chaleur, il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour la représenter au sein de la commission consultative sur l'énergie de la Métropole du Grand Paris.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ❑ Désigner un membre titulaire pour siéger au sein de la commission consultative de l'énergie de la Métropole du Grand Paris,
- ❑ Désigner un membre suppléant pour siéger au sein de la commission consultative de l'énergie de la Métropole du Grand Paris.

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme RICHARD : « Il est demandé au Conseil municipal de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger à la commission consultative, une commission nouvellement créée. Sauf à ce qu'il y ait d'autres candidats, M. Amirouche Laïdi est proposé comme candidat titulaire et M. Jean-Marc Lembert comme candidat suppléant.

Il n'y a pas de vote à bulletins secrets si tout le monde est d'accord.

Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des oppositions ? »

Mme COUSSEAU : « Là aussi, c'est forcément un élu issu de la majorité ? »

M. IACOVELLI : « Cela peut être une candidature de l'opposition, mais il faudrait que la majorité vote pour l'opposition. »

Mme RICHARD : « Vous voulez être candidate ? »

Mme COUSSEAU : « Non puisque M. Laïdi est désigné. »

Mme RICHARD : « Pas encore. »

Mme COUSSEAU : « Je veux bien prendre part à la course. »

Mme RICHARD : « Personne n'est désigné, il faut que l'on procède à un vote. »

Mme COUSSEAU : « À main levée ? »

Mme RICHARD : « Bien sûr. »

Mme COUSSEAU : « Nous sommes entre personnes de bonnes familles. »

Mme RICHARD : « Nous sommes bien sur un vote à main levée, on est d'accord ? »

M. IACOVELLI : « On peut aussi voter à bulletins secrets de droit si c'est demandé, mais nous ne le demandons pas. »

Mme RICHARD : « Bien sûr. Si personne ne le demande, nous allons procéder à ces désignations par un vote à main levée. »

M. BARNY : « Je vais le demander, histoire de. »

Mme RICHARD : « Vous souhaitez un vote à bulletins secrets ? Cela ne pose aucun problème.

(Distribution du matériel de vote.) »

Mme RICHARD : « Un autre candidat se propose-t-il pour être suppléant ?... Auquel cas, nous procéderons à un vote à main levée. S'il n'y a qu'un seul candidat, on ne votera pas. Nous sommes d'accord qu'il n'y a pas d'autre candidat suppléant.

En revanche, nous votons pour désigner le membre titulaire parce qu'il y a deux candidats. »

Mme RICHARD : « Nous étions partis pour désigner le membre titulaire. Il faut donc choisir entre M. Amirouche Laïdi et Mme Olfa Cousseau pour le titulaire. Ensuite, nous voterons pour le membre suppléant. Nous verrons si nous procéderons à un vote à bulletins secrets.

Nous votons donc pour le membre titulaire. Il y a deux candidats : M. Amirouche Laïdi et Olfa Cousseau. »

Mme COUSSEAU : « Soyez sympathiques, même si je prolonge un peu la soirée. »

Mme RICHARD : « Si vous êtes détenteurs d'une procuration, vous votez pour vous et la personne qui vous a donné procuration. »

(Rappel des procurations...)

Mme RICHARD : « Nous allons trouver deux personnes pour procéder au dépouillement. Je propose à Yasmina Guerrab et à Pierre Perret de nous rejoindre pour dépouiller (...) dépouillement est terminé, je peux donc vous communiquer les résultats. Nous avons donc 42 bulletins dans l'urne, 42 bulletins exprimés, 34 en faveur de M. Amirouche Laïdi et 8 en faveur de Mme Olfa Cousseau.

Le Conseil Municipal a décidé :

De désigner Monsieur Amirouche LAÏDI, comme membre titulaire, pour siéger au sein de la commission consultative de l'énergie de la Métropole du Grand Paris.

**Adopté à la MAJORITE
(Amirouche LAÏDI : 34 voix - Olfa COUSSEAU : 8 voix)**

M. Amirouche Laïdi est élu titulaire de la commission consultative sur l'énergie.

Nous allons pouvoir passer au vote du candidat suppléant.

Il y a donc à nouveau deux candidats : M. Jean-Marc Lembert et Mme Olfa Cousseau. Souhaitez-vous que nous pratiquions un vote à bulletins secrets à nouveau ?

(Non.)

Nous allons donc procéder à un vote à main levée pour le candidat suppléant à la commission consultative de l'énergie.

Il y a 3 voix en faveur de Mme Cousseau et 32 en faveur de M. Lembert.

Y a-t-il des abstentions ? (7)

Ceux qui ont une procuration lèvent les deux mains.

Qui est en faveur de Jean-Marc Lembert (32 voix).

M. Jean-Marc Lembert est élu suppléant à la commission consultative de l'énergie.

(Applaudissements...)

Le Conseil Municipal a décidé :

De désigner Monsieur Jean-Marc LEMBERT, comme membre suppléant, pour siéger au sein de la commission consultative de l'énergie de la Métropole du Grand Paris.

Adopté à la MAJORITE

(Jean-Marc LEMBERT : 32 voix dont - Olfa COUSSEAU : 3 voix (O. COUSSEAU, VERIN-SATABIN, V. BARNY) - 7 abstentions dont 1 pouvoir : X. IACOVELLI, N. D'ASTA, P. GENTIL, S. EL-BAKKALI, Y. CORVIS, J. TESTUD, A. BOONAERT).

Nous pouvons continuer avec la délibération suivante.

C'est Mme Isabelle de Crecy qui rapporte. »



*Nul ne sort de Suresnes qui
souvent n'y revienne*

SURESNES

COMMUNICATION

N°9 Attribution du contrat de concession relative à la fourniture, l'installation, l'exploitation, l'entretien et la maintenance de mobiliers urbains installés sur le territoire de Suresnes

Rapporteur : Isabelle de CRECY

La Ville a publié un avis de concession sur la plateforme Maximilien le 1^{er} septembre 2021, et au JOUE le 6 septembre 2021 en vue de confier à une entreprise la fourniture, l'installation, l'exploitation, l'entretien et la maintenance de mobiliers urbains installés sur le territoire de Suresnes, ainsi que la commercialisation des espaces publicitaires, et ce, à ses risques et périls.

Le rapport adressé à l'ensemble des membres du Conseil Municipal rappelle les étapes de la procédure de concession de service, présente les entreprises ayant présenté une offre, l'analyse des offres et l'économie générale du contrat.

La procédure de consultation étant à présent achevée, il est proposé de confier la fourniture, l'installation, l'exploitation, l'entretien et la maintenance de mobiliers urbains installés sur le territoire de Suresnes, sur une durée de 12 ans à compter de la notification du contrat, à la société JC DECAUX.

Je demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ❑ approuver l'attribution de la concession de service relative à la fourniture, l'installation, l'exploitation, l'entretien et la maintenance de mobiliers urbains à la société JC DECAUX;
- ❑ approuver le contrat de concession et m'autoriser à le signer, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme RICHARD : « Monsieur Barny, je vous en prie. »

M. BARNY : « Une petite observation, ce n'est pas 12 ans, mais 4. Nous verrons si vous êtes encore là dans 4 ans ! »

Mme de CRECY : « Cela ne marche pas tout à fait comme cela. »

M. BARNY : « C'est histoire d'animer un peu l'assemblée. J'ai bien compris que cela ne marchait pas comme cela. »

Mme de CRECY : « Merci de ce trait d'humour. »

Mme RICHARD : « C'est une remarque sentie. Madame Cousseau. »

Mme COUSSEAU. - Je ne sais pas si j'ai mal compris. Vous avez évoqué différents prestataires en liste pour cette DSP. Quel est le prestataire actuel ? À part JC Decaux, avons-nous eu d'autres candidats ? Serait-il possible d'avoir la carte d'implantation des panneaux d'affichage et de savoir de quelle manière il est possible de limiter l'impact de la pollution lumineuse par les publicitaires ? Le revenu est de 4 %. À quoi peut-on le comparer dans le contrat actuel et de combien la commune peut-elle espérer de recettes annuelles de ces 4 % ? Dans la mesure où nous n'avons pas d'informations concrètes liées à ce futur partenariat, n'est-il pas prématuré de nous engager sur 12 ans, sans avoir les informations concrètes liées à l'implantation des panneaux, les propositions et notations des autres prestataires ?

Une petite parenthèse : JC Decaux est noté 6 sur 10 sur le critère innovation. »

M. BULTEAU : « Quelques points d'information : JC Decaux est l'ancien prestataire depuis 12 ans. Il a été le seul à répondre. Cela n'a pas pour autant empêché la ville de négocier. Je vous renvoie au rapport qui vous apporte toutes les réponses à vos questions. »

Mme RICHARD : « Merci Monsieur Bulteau pour ces précisions. »

Mme VERIN SATABIN : « Bonsoir, en 2021, les anciens CCQ avaient été consultés sur le renouvellement

du marché de l'affichage public et du mobilier urbain, afin de nourrir la réflexion des élus et des services en vue de la rédaction du cahier des charges des appels d'offres.

Maintenant, nous en sommes au stade de la désignation du prestataire.

Les nouveaux CQ ou tous les Suresnois vont-ils être consultés notamment pour identifier les lieux d'implantation ? »

***Mme de CRECY :** « Ils ne vont pas être reconsultés, ils l'ont déjà été l'an dernier. Pour autant, nous serons extrêmement attentifs à ce qui nous a été remonté dans les conseils de quartier, notamment sur l'implantation puisque certaines zones n'étaient pas couvertes. Dans l'offre, je ne sais pas si vous avez lu le rapport, il va y avoir des journaux d'information électroniques. Nous avons été attentifs à leurs demandes. Avec les services de la ville, le prestataire, les services de l'urbanisme et de la voirie mais aussi le service de la Direction de la communication, nous ferons le tour avec le prestataire de la ville pour ajuster au plus près des attentes des citoyens l'emplacement des futurs mobiliers, qui répondent comme vous pourrez le comprendre à des impératifs publicitaires. »*

***Mme RICHARD :** « Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution de la concession de service relative à la fourniture, l'installation, l'exploitation, l'entretien et la maintenance de mobiliers urbains à la société JC Decaux et d'approuver le contrat de concession et d'autoriser M. le Maire à le signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.*

Nous passons au vote.

La délibération est mise aux voix

**Adopté à l'UNANIMITE
(1 abstention : O. COUSSEAU).**

Je vous remercie. »



DEFENSE

Rapporteur : Yoann LAMARQUE

Suresnes s'investit dans le lien armée-nation, notamment compte-tenu de la présence du Mémorial de la France Combattante et du fort du Mont Valérien qui abrite le 8^e RT avec lequel la Ville souhaite renforcer ses liens.

Dans la continuité de cet engagement, la Ville souhaite soutenir l'action solidaire au profit des associations d'entraide d'armées, baptisée MOVEMBRE DL8 (qui a eu lieu du 1^{er} au 30 novembre 2021), à l'initiative de la Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information d'Île-de-France/8^e régiment de transmissions (8^e RT).

L'objectif est de soutenir, à travers une action solidaire, une association d'entraide pour chaque armée. La récolte de fonds sera redistribuée à parts égales à :

- Terre Fraternité pour l'armée de Terre ;
- la fondation des œuvres sociales de l'Air (FOSA) pour l'armée de l'Air et de l'Espace ;
- l'Entraide Marine - association pour le développement des œuvres sociales de la Marine (ADOSM).

Ces associations viennent en aide aux personnels d'active ou à la retraite qui ont été blessés physiquement ou psychologiquement à la suite d'une opération intérieure ou extérieure. Elles apportent également un soutien financier et d'entraide aux familles de personnels décédés.

Cette action est matérialisée par le port de la moustache, par les hommes du 8^e RT, pendant un mois, ainsi que par un engagement physique. Ainsi, chaque kilomètre marché, couru ou nagé par les femmes et les hommes du régiment durant le mois de novembre a généré un don d'1 € au profit de chacune des associations.

La Ville souhaite donc soutenir cette œuvre de solidarité à destination des familles du fait de l'attribution une subvention exceptionnelle de 1500 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- attribuer une subvention d'un montant de 1500 € à la Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information d'Île-de-France/8^e RT dans le cadre de l'opération Movembre DL8.

La délibération est mise aux voix

Adopté à l'UNANIMITE

Je vous remercie. »



RESSOURCES HUMAINES

N°11 Actualisation du tableau des emplois.

Rapporteur : Béatrice de LAVALETTE

Le tableau des emplois fixe les effectifs théoriques des emplois permanents et non permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Ce tableau doit être réactualisé en fonction des mouvements de personnel et de l'évolution de la carrière des agents (départs, recrutements, avancements de grades et promotions internes).

L'ensemble des emplois du tableau est inscrit sur le cadre d'emplois du grade pour lequel ils sont affectés.

Ces emplois ont vocation à être occupés par des fonctionnaires. Toutefois, si la recherche de candidatures statutaires s'avère infructueuse, les emplois pourront être pourvus par des contractuels.

Pour répondre aux besoins des services, cette délibération prévoit en dehors de certains mouvements de personnel :

- La création d'un poste à temps non complet de Professeur de Percussions au Conservatoire pour adultes porteurs de handicap.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les modifications du tableau des emplois du personnel communal comme suit :

EMPLOI A TEMPS COMPLET

Grade / emploi	Catégorie	Créations	Suppressions	Total Postes
Filière administrative				
Attachés Territoriaux	A	2	0	95
Rédacteurs Territoriaux	B	0	-1	45
Adjointes Administratives Terr.	C	1	0	159
TOTAL Filière administrative		3	-1	
Filière culturelle				
Conservateurs de Bibliothèque	A	0	-1	0
Assistants Terr. Conservation	B	1	0	15
Assistants Terr. Ens. Artist.	B	0	-1	16
Adjointes Terr. du Patrimoine	C	0	-1	13
TOTAL Filière culturelle		1	-3	
Filière animation				
Animateurs terr.	B	1	0	21
Adjointes terr d'animation	C	0	-1	71
Total Filière animation		1	-1	
Filière technique				

Ingénieurs territoriaux	A	0	-1	19
Techniciens terr	B	1	0	30
Agents de Maîtrise terr.	C	0	-1	58
TOTAL Filière technique		1	-2	
TOTAL GENERAL		6	-7	

EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET

Grade / emploi	Catégorie	Créations	Suppressions
Filière culturelle			
Assistants terr. Ens. Artist.	B	+ 1 poste à 10%	

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme RICHARD : « Merci, Madame de Lavalette. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les modifications du tableau des emplois du personnel communal.

Une question de Monsieur D'ASTA ? »

M. D'ASTA : « Merci Madame la première adjointe. Je profite de cette délibération pour avoir des éclaircissements. À chaque Conseil municipal, nous votons cette grille d'effectifs de la ville. À chaque conseil municipal, vous nous faites la même réponse : ce sont des mutations, des promotions. Nous souhaiterions dans la plus grande transparence avoir le détail non pas des grades des catégories et des échelons, mais des postes concernés.

Je profite de cette délibération pour vous parler du dialogue social dont vous nous faites l'éloge à Suresnes car les remontées des agents ne sont pas aussi idylliques.

Je vais prendre un exemple : la police municipale. Comme vous, je lis Suresnes Magazine tous les mois. J'apprends qu'une brigade d'environnement dotée de 8 agents verra le jour le 1^{er} janvier 2022 ; brigade que nous proposons accessoirement dans notre programme, donc nous vous soutenons pleinement dans ce projet.

Nous sommes le 27 janvier. Comme vous le savez, je vis et travaille à Suresnes, je suis tous les jours sur le terrain et je n'ai jamais rencontré cette brigade. Où est cette brigade ? J'ai, en cette période de l'année, où il fait 0 degré, rencontré la police municipale à vélo. Les agents sont gelés. Si vous leur suggérez d'abandonner leur vélo, ils vous répondent que ce sont les ordres, qu'ils doivent sortir au moins 1 heure par jour à vélo pour montrer aux Suresnois que la police municipale est dotée de vélos.

J'aimerais que vous puissiez me dire de combien d'agents est constituée cette police municipale.

Je sais qu'au total ils sont 25, mais ma demande concerne les agents sur le terrain. Je peux vous répondre, ils sont 3. Si vous faites bien attention, ce sont toujours les 3 mêmes agents que nous rencontrons dans Suresnes.

Pourtant, une émission à la télévision a montré que certaines villes mettent en place, pour attirer les agents de la police municipale des logements de fonction, des primes de risques et des primes de fin de mois. Mais nous à Suresnes que faisons-nous ? Si vous demandez aux personnes concernées, tout le monde s'en va. Combien sont-ils réellement sur le terrain le jour et combien sont-ils sur le terrain réellement la nuit ? »

Mme RICHARD : « Merci. M. Lamarque va vous répondre sur le nombre d'agents.

Dire qu'il n'y a que 3 agents, je pense que chacun aura constaté qu'il en a rencontré un peu plus dans Suresnes. J'étais accompagnée de Yoann Lamarque pour présenter les vœux au commissariat et à la police municipale. J'en ai rencontré un peu plus de 3 et je les ai tous vus sur le terrain. Quant aux sorties à vélo, il ne s'agit pas d'une opération de communication, il s'agit d'être sur une police de proximité qui est l'objectif n° 1 de la police municipale et surtout de veiller au respect de l'environnement et de préparer la brigade verte qui est en cours de recrutement.

M. Lamarque va vous apporter les précisions. »

M. D'ASTA : « *Pour l'environnement, on vient d'être dotés de véhicules électriques. »*

M. LAMARQUE : « *La brigade verte est effectivement en cours de recrutement. Nous sommes en train de faire passer des entretiens.*

Pour ce qui est de la police municipale, il y a actuellement 25 postes ouverts, dont 6 vacants pour lesquels nous espérons très bientôt des recrutements.

Pour ce qui est des difficultés que nous avons à recruter, sur l'ensemble de l'Île-de-France, il y a 1500 postes vacants. Comme toutes les communes, nous sommes confrontés à une difficulté de recrutement. La ville de Suresnes fait le nécessaire pour recruter au mieux des agents, en étant la plus attractive possible : nous proposons des appartements à nos policiers municipaux à partir du moment où nous disposons de logements adaptés à la situation familiale, nous avons les 25 heures supplémentaires plus les primes au maximum, il y a 3 séances de tir annuelles au lieu des 2 réglementaires. Nous avons des formations en interne. Nous avons fait l'effort électrique en les dotant de nouveaux véhicules.

Nous mettons vraiment les moyens pour être le plus attractifs possible, y compris en matière de plannings. Ces derniers sont très importants pour les policiers municipaux. Nous avons un planning attractif puisque, dans les communes avoisinantes, beaucoup de policiers municipaux s'en vont pour aller dans des communes comme la nôtre.

Pour ce qui est des brigades à vélo, nous essayons de faire une brigade cycliste du mieux que nous pouvons, une heure par jour si l'on y arrive. On n'est pas des "sauvages" : lorsqu'il pleut ou lorsqu'il neige, on n'envoie pas les policiers se mouiller.

Étant donné que c'est du travail de proximité, nous essayons d'avoir un contact avec les commerçants et les Suresnois. À vélo, cela permet de circuler plus agréablement, plus vite. Cela permet aussi d'intervenir pour certains sujets, tout dépend de ce qui peut se passer. C'est une offre diverse en termes de proximité, sachant que c'est une heure par jour, quand on arrive à la faire, en fonction des effectifs présents sur le terrain. Avec le nombre de postes vacants et les tournées de plannings, nous avons toujours au moins une équipe de jour ou de nuit sur le terrain.

Nous aimerions avoir plus, nous faisons le nécessaire pour avoir plus, malheureusement, nous avons des difficultés à recruter. Cela dit, si vous avez des profils à nous proposer, nous sommes preneurs. »

D'ASTA : « *Ma question était relative au terrain. Je sais qu'il y a 25 postes, mais combien sont-ils sur le terrain exactement ? »*

M. LAMARQUE : « *Il y a 5 postes d'encadrement. Cela en fait 20 sur le terrain. En pratique, cela fait 12. »*

M. D'ASTA : « *En principe. »*

M. LAMARQUE : « *Oui parce que nous avons des difficultés de recrutement. Nous aimerions avoir plus pour avoir une brigade de nuit également. »*

Mme RICHARD : « *Nous en avons une jusqu'à 2 heures. »*

M. LAMARQUE : « *Oui, mais je voyais au-delà. »*

Mme RICHARD : « *En tout cas, aujourd'hui, il y a 5 encadrants et 12 agents sur le terrain. »*

M. BARNY : « *Je souhaiterais également commenter cette délibération.*

Lors du précédent conseil, j'ai dit que nous étions dans la politique du "tout va bien". C'est ainsi que je vais dire les choses. À un moment donné, ce n'est plus possible. Aujourd'hui, nous n'avons pas entendu Mme de Lavalette dire que c'était rose, bleu, beau. C'est souvent ainsi dans cette assemblée, c'est agaçant.

Avec la politique du tout va bien, nous sommes chez les Bisounours. On marche vraiment sur la tête, ce n'est pas possible.

Actuellement, nombre d'agents souffrent et se plaignent de leurs conditions au travail, des faits que j'ai déjà signalés et relatés dans cette assemblée. Malheureusement, il est compliqué pour les agents de la ville de faire part de leur détresse et/ou de leur mécontentement parce qu'ils ont peur d'être ciblés ou stigmatisés par leur hiérarchie, ce que le commun des mortels pourra comprendre.

Vous essayez systématiquement de nous vendre votre soupe indigeste sur le dialogue social, mais avec moi, cela ne marche pas parce que le terrain rapporte autre chose.

Je demande vraiment à cette majorité de prendre ses responsabilités une fois pour toutes parce que vous avez eu votre baptême du feu, mais cela fait 2 ans que vous êtes là. Je pense qu'il est temps que vous preniez vos responsabilités.

De plus, je vous avoue être un peu bousculé. Je m'attendais à m'adresser au Maire, Mme la Maire pour le coup aujourd'hui, à M. Boudy à qui je souhaite sincèrement un prompt rétablissement. Je suis arrivé après le commencement de ce Conseil et je ne savais pas qu'il n'était pas là.

Arrêtez donc de manipuler, d'instrumentaliser l'état des lieux de la situation actuelle. Vous augmentez vos rémunérations et celles de certains élus de cette assemblée. N'aurait-il pas été plus symbolique et plus responsable pour cette majorité d'augmenter celles de nos animatrices, de nos animateurs, les salaires précaires, ceux des travailleuses et des travailleurs qui galèrent vraiment parce que ces professions, ces secteurs d'activité et ces personnes sont dans la rue aujourd'hui. Elles étaient dans la rue hier, elles le sont aujourd'hui et le seront demain pour encore et encore dénoncer ce qu'elles subissent en matière salariale, en termes de valorisation, de conditions de travail, en un mot de respect.

J'ai le sentiment que la politique que vous conduisez sur ces emplois précaires les précarise davantage. Voilà pourquoi je souhaite que cette majorité prenne une fois pour toutes ses responsabilités.

Oui, on pourra dire que tout va bien, moi, j'aime à dire que tout va mal. Il faut écouter la douleur, la tristesse et la détresse de nos concitoyens.

Je dirai aussi qu'il faut retrouver de la justice sociale pour le bien de toutes et de tous.

Arrêtons cette hypocrisie politique à l'égard des employés de notre ville. Merci. »

Mme RICHARD : *« En ce qui concerne la politique du "tout va bien", nous sommes conscients que tout ne va pas bien, nous sommes d'accord. Vous parlez de précarisation, ce n'est pas le but. Nous connaissons les difficultés particulièrement des animateurs puisque c'est le public que vous ciblez. Nous travaillons ardemment avec les ressources humaines et Béatrice de Lavalette à trouver des leviers pour améliorer la condition des agents de la ville et particulièrement leur rémunération, leur type de contrat. Oui, il y a des choses à faire, oui, nous avons des marges de progrès, nous sommes en train de travailler avec eux, avec les partenaires sociaux sur ces points. On ne les oublie pas, on va au-devant des agents. J'étais encore aujourd'hui pendant plusieurs heures dans les centres de loisirs. Pourtant, ce n'était pas un jour facile. On ne se cache pas derrière notre petit doigt. On prend en compte ces situations et on essaie de trouver pour tous les agents, que ce soit de la police, des crèches, des catégories C qui font du travail exemplaire à la ville, des moyens de vivre à Suresnes, un cadre de vie et un cadre de travail agréables. On ne peut pas tout régler non plus, pour autant, je ne pense pas que l'on puisse dire que l'on se cache derrière notre petit doigt et que l'on mène une politique sociale et humaine à la ville si contestable. Merci.*

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote des modifications du tableau.

Je demande donc au Conseil municipal de bien vouloir approuver les modifications du tableau des emplois du personnel communal.

Y a-t-il des oppositions ? »

La délibération est mise aux voix

Adopté à l'UNANIMITE

(4 abstentions dont 1 pouvoir : Y. CORVIS, A. BOONAERT, J. TESTUD, V. BARNY).



AFFAIRE GENERALES

Rapporteur : Pierre PERRET

La Ville a investi au fil des années pour acquérir du matériel (informatique et bureautique) qui peut être obsolète et amorti. La cession de ce matériel ne représente donc pas une perte financière pour la Ville. Il convient également d'assurer un devenir à ces biens en permettant leur cession afin de favoriser leur réutilisation, ce qui s'inscrit dans la démarche d'exemplarité environnementale de la ville qui encourage, le recyclage et le réemploi de ce matériel en lui offrant une deuxième vie.

Le matériel bureautique et le parc informatique des personnes publiques appartiennent au domaine mobilier privé de la Ville : ils peuvent être cédés librement lorsqu'ils ne correspondent plus aux besoins des services affectataires. Cette cession peut s'effectuer à titre gratuit dans les cas suivants :

- Pour le matériel informatique : cette cession à titre gratuit peut être consentie aux associations de parents d'élèves, aux associations de soutien scolaire, aux associations reconnues d'utilité publique et aux associations d'étudiants, sous la double condition qu'elles s'engagent par écrit à n'utiliser les matériels qui leur sont cédés que pour l'objet prévu par leurs statuts, à l'exclusion de tout autre et qu'elles ne procèdent pas à la cession, à titre onéreux, des biens ainsi alloués,
- Pour le matériel bureautique autre qu'informatique : la cession est possible auprès d'une association ou d'un tiers, si cela est justifié par un motif d'intérêt général et si l'accord comporte des contreparties suffisantes.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le principe de cession à titre gratuit de matériel informatique aux associations de parents d'élèves, de soutien scolaire, d'utilité publique et d'étudiants,
- Approuver le principe de cession de matériel de bureau autre qu'informatique, à titre gratuit, sous réserve de motifs d'intérêt général et de contreparties suffisantes pour la collectivité,
- Approuver la convention-type de cession définissant les contreparties des associations ou tiers,
- autoriser le Maire à signer les conventions à venir.

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme RICHARD : « Merci Monsieur Perret.

Monsieur Gentil, nous vous écoutons. »

M. GENTIL : « Une question : vous faites référence à des contreparties en écrivant : "si cela est justifié par un motif d'intérêt général et si l'accord apporte des contreparties suffisantes". Qu'entendez-vous par contreparties suffisantes ? »

M. PERRET : « Je vais détailler. Les associations bénéficiaires s'engagent à ne pas revendre le matériel qui leur est cédé. J'ajoute qu'il s'agit d'une démarche à caractère environnemental qui s'intègre dans notre démarche globale en faveur de l'environnement et du recyclage en offrant une seconde vie à ce matériel. »

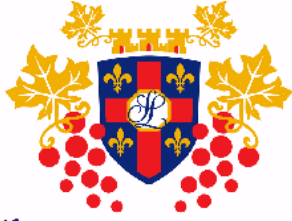
Mme RICHARD : « Nous avons répondu aux questions.

Nous passons au vote.

La délibération est mise aux voix

Adopté à l'UNANIMITE

Je vous remercie. »



*Nul ne sort de Suresnes qui
souvent n'y revient*

S U R E S N E S

COMMUNICATIONS

Etat des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus du conseil municipal mandat 2020-2026 au titre de l'année 2021

L'article L. 2123-24-1-1 du code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune* ».

Nom	Indemnité au titre de la Ville (montant mensuel brut en €)	Indemnité au titre de POLD (montant mensuel brut en €)	Syndicats (montant mensuel brut en €)
Guillaume BOUDY	2663,56	1711,34	
Muriel RICHARD	1 552,96	233,36	
Fabrice BULTEAU	1207,66	233,36	Vice-présidence de Sénéo : 454,55
Isabelle de CRECY	1207,66		
Vianney RASKIN	1207,66		
Nassera HAMZA	1207,66		
Yoann LAMARQUE	1207,66		
Béatrice de LAVALETTE	1207,66		
Pierre PERRET	1207,66		
Florence de SEPTENVILLE	1207,66		
Alexandre BURTIN	1207,66		
Elodie REBER	1207,66	233,36	
Jean-Pierre RESPAUT	1207,66		
Frédérique LAINE	1207,66		
Amirouche LAÏDI	1207,66	233,36	
Sandrine du MESNIL	1207,66		
Louis-Michel BONNE	1207,66		
Cécile GUILLOU	590,86		
Jean PREVOST	0		
Valérie BARBOILLE	164,13		
Bruno JACON	164,13		
Valérie BETHOUART-DOLIQUE	164,13		
Isabelle FLORENNES	164,13	233,36	
Sophie de LAMOTTE	164,13		
Yasmina GUERRAB	164,13		
Perrine COUPRY	164,13		
Thomas KLEIN	164,13		
Jean-Marc LEMBERT	164,13		

Stéphane PERRIN-BIDAN	164,13		Vice-présidence du SIFUREP : 727,32
Frédérique VOLE	164,13	233,36	
Véronique RONDOT	164,13		
Antoine KARAM	164,13		
Yves LAURENT	164,13		
Nicola D'ASTA	164,13		
Pascal GENTIL	164,13		
Safia El-BAKKALI	164,13		
Katya VERIN-SATABIN	164,13		
Olfa COUSSEAU	164,13		
Xavier IACOVELLI	164,13	233,36	
Julie TESTUD	164,13		
Yohann CORVIS	164,13		
Axelle BOONAERT	164,13		
Valéry BARNY	164,13		
Loïc DEGNY	164,13		

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme RICHARD : « Il y a lieu de faire état des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus du Conseil municipal pour le mandat 2022-2026. Je ne reviens pas sur le tableau. Vous en avez pris connaissance.

Y a-t-il des questions ?... »

(Aucune.)

Rapport d'activité des syndicats intercommunaux – année 2020

Rapporteur : Muriel RICHARD

A) Syndicat intercommunal funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) :

Le SIFUREP, syndicat mixte créé en 1905, a pour missions d'organiser, gérer et contrôler le service public funéraire pour le compte de 106 collectivités sur un territoire de plus de 4 millions d'habitants.

I. Les missions du SIFUREP :

- Il gère le service extérieur des pompes funèbres dans le cadre d'un contrat de délégation de service public attribué à OGF pour 6 ans pour la période courant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2025.
- Il assure la gestion de 7 équipements funéraires par gestion déléguée : 5 crématoriums et 2 chambres funéraires.
- Il assiste et conseille les collectivités en matière de législation funéraire et les représente devant les autorités concernées.
- Il aide les collectivités dans la gestion de leur cimetière avec la centrale d'achat et la compétence « cimetières » qui permettent aux villes qui le souhaitent de lui transférer la gestion du cimetière.

II. Les faits marquants de l'année 2020 :

Nouvelle adhésion : aucune

Colloque annuel du syndicat : Compte tenu du contexte épidémique, celui-ci a été annulé et reporté à la date du 21 octobre 2021 en distanciel : sur le thème du : « funéraire et avenir : comment apprendre à vivre avec la crise sanitaire ».

Centrale d'achat du SIFUREP : 65 collectivités adhérentes en 2020 ; 15 marchés en cours d'exécution dont les principaux sont :

- Nettoyage et entretien de cimetières ;
- Gestion des espaces verts ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des cimetières ;
- Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des cimetières ;
- Assistances à maîtrise d'ouvrage pour la restauration du patrimoine funéraire ;
- Reprise et mise en œuvre d'un logiciel de gestion de cimetière,
- Assistance à l'amélioration de l'utilisation des outils du système d'information des cimetières ;
- Assistance relative à l'élaboration d'un plan de reprises de sépultures (échues et abandonnées) ;
- Reprises administratives de sépulture,
- Transports des corps des personnes décédées de mort naturelle à leur domicile
- Audit sur l'organisation des cimetières

Une année 2020 marquée par la pandémie de la COVID-19 :

Cela a entraîné des conséquences sans précédent sur le taux de mortalité. On a pu observer une augmentation de 9 % des décès sur l'ensemble du territoire national et en Ile-de-France particulièrement impactée, une augmentation de 20 % par rapport à la moyenne des 5 années précédentes, les départements du Val d'Oise + 24 % et de la Seine-Saint-Denis + 25 % arrivant en tête. Dans les départements des Hauts-de-Seine, et de la Seine-et-Marne l'augmentation des décès a été contenue au même niveau qu'à Paris.

III. Le contrat de délégation du service extérieur des pompes funèbres : le maintien d'un service public funéraire

La loi du 8 janvier 1993 a supprimé le monopole communal des pompes funèbres mais permet néanmoins aux communes d'assurer le service extérieur des pompes funèbres soit directement, soit par la voie de la gestion déléguée sans exclusivité, les familles restantes libres de s'adresser à l'entreprise de pompes funèbres de leur choix. 106 collectivités adhérentes ont délégué cette possibilité au SIFUREP. A l'issue d'une procédure de délégation de service public, le SIFUREP a attribué la convention relative au service extérieur des pompes funèbres à la société OGF (marque commerciale PFG-Pompes Funèbres Générales) pour une durée 6 ans sur la période courant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2025.

Le contrat de délégation du service extérieur des pompes funèbres présente 4 avantages majeures pour les familles :

- L'engagement tarifaire permet de proposer aux familles un service complet d'obsèques à un prix ferme et définitif de 1905 € TTC pour les inhumations et de 1518 € pour les crémations pour l'année 2020/2021. 3 714 services contractuels ont été réalisés en 2020.
- Des conditions particulières pour les décès d'enfants jusqu'à 16 ans.
- Un tarif spécifique, inférieur de 8,11 % en moyenne aux prix pratiqués par le délégataire sur l'ensemble des prestations assurées dans leur intégralité sur le territoire syndical.
- La prise en charge des obsèques de 539 personnes dépourvues de ressources dès lors qu'elles sont décédées sur le territoire des communes adhérentes.

IV. Les équipements funéraires :

Les chambres funéraires :

Elles ont procédé pendant cette période, à plus d'admissions de corps de défunts avant crémations ou inhumations :

Nanterre : 1 724 soit une augmentation de + 4.7 %

Montreuil : 842 soit une augmentation de + 2.4 %

Les crématoriums :

En tant qu'autorité concédante, le SIFUREP a en charge en 2020 le contrôle de l'activité des délégataires des crématoriums du Mont-Valérien à Nanterre, du Val-de-Bièvre à Arcueil, du Parc à Clamart, de Champigny-sur-Marne et celui de Montfermeil.

Le taux de crémation a particulièrement augmenté en Ile-de-France. Au total en Ile de France on dénombre 32 516 crémations, 9 414 crémations sur les 5 équipements gérés par le Syndicat en 2020.

Sur le territoire du SIFUREP le délégataire a organisé 5 819 obsèques soit + 21,3 % par rapport à 2019

On recense pour le crématorium du Mont-Valérien, concessionnaire OGF, 2 295 crémations en 2020, soit une hausse de 24 % par rapport à l'année 2019, pour celui du Val-de-Bièvre à Arcueil, concessionnaire G2F : 1 719 crémations soit une hausse de + 13,5 % par rapport à 2019, pour celui du Parc à Clamart, concessionnaire OGF : 2 178 crémations soit une hausse de 11,7 % par rapport à 2019,

Pour celui de Champigny-sur-Marne, concessionnaire SEM Funéraire de la Ville de Paris, 1 770 crémations soit une hausse de 22,2 % par rapport à 2019, enfin pour celui de Montfermeil, concessionnaire OGF, 1 452 crémations en 2020, soit une hausse de 26 % par rapport à 2019.

B) Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de communication (SIPPEREC)

Le SIPPEREC est l'autorité concédante pour le service public de la distribution et de la fourniture d'électricité pour le compte de 84 adhérents, à travers un contrat de concession attribué à ENEDIS : le contrat a été prolongé de 10 ans jusqu'en 2029 (l'accord a été signé en avril 2016).

I. Le syndicat en 2020

Il est l'autorité concédante la plus importante de France en électricité (5% de la consommation française et 1,8 millions de points de livraison d'électricité) avec 1, 2 millions de personnes aux tarifs réglementés.

Les finances

Les ressources financières du Syndicat se sont élevées, en 2020, à 282 millions €. Elles proviennent essentiellement de flux financiers perçus et contrôlés par le SIPPEREC, avant de les reverser à ses adhérents, en particulier :

- la taxe communale sur la consommation finale d'électricité ;
- les redevances d'occupation du domaine public pour les réseaux de distribution publique d'électricité, les réseaux de communication très haut débit et les réseaux de chaleur à base de géothermie ;
- la valorisation des certificats d'économie d'énergie des travaux réalisés sur le patrimoine des adhérents.

Par ailleurs, le SIPPEREC perçoit les recettes associées à ses nombreux contrats de délégation de service public qui lui permettent de :

- financer ses frais internes ;

- verser à ses collectivités adhérentes des participations pour leurs actions en faveur de la maîtrise de l'énergie et de la transition énergétique.

II. L'activité du concessionnaire ENEDIS

Le Comité syndical du 6 février 2020 a émis un avis très réservé sur le projet de Plan pluriannuel d'investissement 2020-2023. Le comité jugeait en effet l'engagement financier d'Enedis insuffisant pour répondre aux objectifs techniques du schéma directeur des investissements qui s'achève en 2029. Enedis a depuis refusé d'ouvrir les discussions. En revanche, l'incertitude sur la longueur de réseaux dits « fils nus » (technologie aérienne posée jusque dans les années 1960 et incidentogène) a pu être levée : fin décembre 2019 il restait 78 km de réseaux à enfouir. Enedis s'était engagé en 2011 à enfouir l'intégralité de ces réseaux avant fin 2021, engagement qui ne sera pas tenu.

Des alertes en progression pour le temps de coupure

En 2016, le SIPPAREC et Enedis ont signé un accord de Méthode qui organise la remontée d'informations au Syndicat lors d'incidents touchant les postes sources ou le réseau concédé et entraînant des coupures équivalentes à plus de 100 000 clients/minute.

Ces signalements sont en progression et davantage dans le respect des délais contractuels.

Toutefois, le caractère lacunaire des informations transmises oblige toujours le SIPPAREC à faire des hypothèses sur la cause des incidents ainsi que sur les mesures correctrices et préventives mises en œuvre par Enedis pour assurer la qualité du service public de la distribution d'électricité.

Les chiffres :

- 69 incidents de coupure de l'ordre de 100 000 clients / minute en 2020
- 36 minutes, c'est le temps moyen de coupure d'un usager en 2020, contre un objectif contractuel d'Enedis de 25 minutes d'ici fin 2029

III. Chiffres pour Suresnes :

Conventions signées avec le SIPPAREC

- Gestion de la Taxe sur l'Electricité
- Gestion de la Redevance du Domaine Public (RODP) sur les Télécoms.
- Gestion de l'Enfouissement Gestion du Raccordement
- Gestion des Certificat d'Economie d'Energie.

Groupement de commandes

- Groupement de commande d'achat d'électricité (GCE).
- Groupement pour les Services de Communications Électroniques (GCSCE).

SIPPANCO (centrale d'achat)

- bouquet 1 : performance énergétique.
- bouquet 2 : mobilité propre.
- bouquet 3 : téléphonie fixe et mobile.
- bouquet 4 : réseaux internet et infrastructures.
- bouquet 6 : services numériques aux citoyens.
- bouquet 7 : valorisation de l'information géographique.
- bouquet 8 : prestations techniques pour le patrimoine de la ville.

Concession électricité

Dans le cadre de la convention de partenariat avec Enedis, un fonds est alloué à Suresnes au titre de la transition énergétique.

- Nombre de dossiers de subvention en cours : 9.
- Montant total de subventions accordées en N-2 : 73 365,20 €.
- Montant total de subventions accordées en N-1 : 31 822,57 €.

Le SIPPEREC a créé un guichet unique pour contrôler les permissions de voirie et percevoir la redevance d'occupation du Domaine Public liée aux travaux d'électricité et due aux communes.

- Montant total de RODP électricité reversé à la ville N-1 : 54 381 €.

Taxe communale sur la consommation finale d'électricité

Le SIPPEREC collecte, contrôle et reverse aux communes adhérentes la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE).

- Montant reversé à la ville en N-1 : 728 059,40 €.

Certificats d'économies d'énergie

Le SIPPEREC accompagne les collectivités pour valoriser leurs travaux d'économie d'énergie via l'obtention de certificats d'économies d'énergie (CEE).

- Nombre de dossiers traités : 7,
- Volume total vendu : 19 051 467,00 kWh CUMAC,
- Montant reversé : 40 082,22 €.

Concession télécom

Le SIPPEREC a créé un guichet unique pour contrôler les permissions de voirie et percevoir la redevance d'occupation du Domaine Public liée aux travaux de télécommunications due aux communes.

Montant total de RODP télécom reversé à la ville N-1 : 37 750,15.

Nombre de permissions de voiries traitées en N-1 : 7.

C) Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF)

Le SIGEIF exerce au nom de ses communes adhérentes une compétence technique nécessitant l'intervention de spécialistes pour organiser, gérer et contrôler la distribution d'énergie, gaz et électricité, aux habitants.

Il conduit trois grands types d'actions essentielles :

- le contrôle de la réalisation et de l'exploitation des ouvrages ainsi que de la qualité de l'énergie distribuée,
- le contrôle de la valeur physique et comptable du patrimoine concédé,
- le suivi du degré de satisfaction des usagers.

La Ville de Suresnes étant adhérente au SIGEIF uniquement pour la compétence gaz, les éléments ci-après mentionnés ne porteront que sur la concession gaz. Le SIGEIF est le premier acheteur public de gaz en Ile-de-France.

I. Le territoire, les usagers et les consommations

Le territoire du SIGEIF (1 094,44 km²) compte 185 communes pour la compétence gaz, ce qui représente 5,6 millions d'habitants.

Le SIGEIF totalise 1 182 657 clients pour 24 696 GWh de gaz acheminés, contre 1 195 021 clients en 2019 soit une baisse de 1% (-12 364 clients).

Comme les années précédentes, cette diminution résulte principalement du désabonnement de la clientèle domestique souscrivant aux contrats de « cuisson » (tarif T1). Elle touche essentiellement les communes très urbanisées des départements de la Petite Couronne.

Avec une moyenne des températures proche de 14°C, 2020 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée en France depuis 1900. Aussi les consommations des résidentiels, des professionnels et des collectivités locales (« chauffage domestique, écoles... » aux tarifs T2 et T3), ont-elles diminué de 6,6%, par rapport à 2019.

II. Les réseaux de distribution

L'acheminement du gaz, depuis les canalisations de transport jusqu'au consommateur, s'effectue à travers cinq types d'ouvrages : les postes de détente, les canalisations, les branchements, les conduites d'immeubles et les conduites montantes.

Le réseau est long de 9 463 km (environ 5% du réseau national), contre 9435 km en 2019. Constitué essentiellement de polyéthylène (58,3% soit 5 517 km), d'acier et de fonte ductile, il fonctionne sous quatre niveaux de pression : basse pression (Bp) et trois niveaux de moyenne pression (Mpa, Mpb et Mpc).

Long de 2030 km (moins 34 km, par rapport à 2019, soit 21,5 % du réseau de distribution), le réseau basse pression est progressivement renouvelé en moyenne pression. De faibles longueurs, les réseaux MPA (56,6 km) et MPC (37,9 km) évoluent peu. La MPB (7 338 km), la plus utilisée, représente 77,5 % du réseau de distribution. S'y ajoutent 2 648 postes publics de détente destinés à alimenter le réseau basse pression du Syndicat.

Le polyéthylène est le matériau le plus employé, en raison de ses qualités de souplesse et de solidité qui optimisent la sécurité du réseau de distribution. Ce type de canalisation (BP ou MPB) est posé dans la quasi-totalité des cas, hormis lors de rares chantiers où les canalisations sont exploitées à des pressions supérieures à 10 bars, qui exigent alors l'emploi de l'acier. Le réseau en polyéthylène (5 517 km), qui a progressé de 65 km en 2020, dessert plus de la moitié du territoire du Syndicat (58,3 %).

Les linéaires de canalisations en acier et en fonte ductile s'élèvent respectivement à 2 616 et 1 318 km. La longueur des canalisations en cuivre et en tôle bitumée (13 km) diminue régulièrement et leur résorption est prévue dans un avenir très proche.

Le réseau de distribution qui dessert le territoire du SIGEIF est relativement jeune : 30,1 ans d'âge moyen, la résorption totale de la fonte grise ayant favorisé sa modernisation. Le linéaire des canalisations résiduelles les plus anciennes (posées avant 1960) est de 14,7 km à la fin 2020, contre 370 km en 2002 ; l'acier et la tôle bitumée (respectivement 11,3 et 1,9 km) en constituent les deux principaux matériaux.

III. La qualité du produit gaz

La qualité de l'énergie repose principalement sur les caractéristiques physico-chimiques du gaz distribué, celles-ci variant selon l'origine géographique de provenance du gaz (mer du Nord principalement mais aussi, Russie et Algérie).

L'hiver, cinq sites de stockage permettent de renforcer l'alimentation de la région parisienne. Cette diversité de la provenance ainsi que la densité du maillage du réseau francilien se traduisent par une variation dans le temps de la qualité du gaz. GRTgaz, le gestionnaire du réseau de transport, a scindé le réseau en sous-réseaux. Le territoire du Syndicat est, pour sa part, concerné par cinq d'entre eux

Le pouvoir calorifique supérieur du gaz (Pcs : comprend la quantité de chaleur restituée par la condensation de la vapeur d'eau à pression constante) est obtenu par calcul, et validé sur chacun des sous-réseaux par un chromatographe de contrôle situé au point considéré le plus défavorable.

Anticipant une directive européenne sur la précision de la détermination des quantités d'énergie acheminées et consommées, GRTgaz s'est fixé une tolérance maximale de 1,15% (écart entre le PCS calculé et le PCS mesuré), sur le PCS moyen journalier calculé.

L'objectif est de respecter cette tolérance dans une durée d'au moins 95% de la période contrôlée.

Le SIGEIF a inscrit ses deux chromatographes dans le nouveau processus de détermination du PCS mené par GRTgaz. Le premier, situé à Bondy, est également utilisé par GRTgaz pour la validation des calculs du sous-réseau « Gaz H Est ». Le second, installé à Sceaux, contrôle la partie sud du sous-réseau « Paris ». Il complète le contrôle effectué par GRTgaz dans le laboratoire « Mirabeau », lui-même installé dans Paris.

Le Syndicat contrôle les valeurs du PCS calculées par GRTgaz sur son territoire. Les deux chromatographes du Syndicat, situés à Bondy et à Sceaux, assurent le contrôle de deux des cinq sous-réseaux qui alimentent le territoire du Syndicat. A travers ce dispositif, le SIGEIF contrôle le PCS du gaz distribué dans 68% de son territoire. Trois autres chromatographes de GRTgaz permettent de vérifier les calculs du PCS sur les autres sous-réseaux desservant les communes du Syndicat.

Ces contrôles valident ainsi les valeurs du PCS utilisées par les fournisseurs pour la facturation des quantités de gaz consommées par ses clients.

IV. Valeur comptable des patrimoines au 31/12/2020

Valeur nette réévaluée des ouvrages (en k€)	2020	2019	Variation (en %)
Ouvrages en concession	1 097 909	1 099 153	- 0,1
<i>Canalisations</i>	<i>578 123</i>	<i>581 580</i>	<i>- 0,6</i>
<i>Branchements</i>	<i>494 446</i>	<i>492 099</i>	<i>0,5</i>
<i>Postes de détente</i>	<i>15 625</i>	<i>16 213</i>	<i>-3,6</i>
<i>Autres installations techniques</i>	<i>9 714</i>	<i>9 259</i>	<i>4,9 %</i>
Autres biens (hors concession)	175 727	166 014	- 5,5 %
Total	1 273 636,9	1 265 167	0,7 %

V. Chiffres clés pour Suresnes

1. Les clients et la consommation

Nombre de clients

2020	9 535
2019	9 653
2018	9 662

Consommation en GWh

2020	160,8
2019	174,9
2018	179,7

Pour Suresnes, le fournisseur de gaz est EDF. On observe une prédominance, aussi bien du point de vue du nombre de clients que de la consommation, du tarif d'acheminement T2, à savoir le chauffage domestique et des écoles.

2. Nature et longueur du réseau

Pression du réseau

En mètres	Basse pression	Moyenne pression	Total
2020	6000	49 551	55 551
2019	5992	49 487	55 479
2018	6307	49 312	55 619

La basse pression est en voie de disparition au profit de la moyenne pression.

Matériaux du réseau

En mètres	Acier	PE	Fonte ductile	Total
2020	15 358	36 460	3 733	55 551
2019	15 357	36 195	3 726	55 479
2018	15406	36195	4 018	55 619

Sur le volume total des matériaux du réseau de distribution de Suresnes, le polyéthylène représente la plus grande part de matériau utilisé (58,3%).

Age moyen du réseau en 2020 : 29 ans pour Suresnes, 30,1 ans pour le SIGEIF.

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme RICHARD : « S'agissant des rapports, avez-vous des questions sur celui du syndicat intercommunal funéraire de la Région parisienne (Sifurep) ?... Voulez-vous que je précise dans le détail la lecture ?... Ce sont des communications.

S'agissant du Syndicat Intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité, les réseaux de communication (Sipperec), y a-t-il des questions particulières sur le rapport ?...

(Aucune.)

S'agissant du syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (Sigeif), avez-vous des questions sur le rapport ?...

(Aucune.)

Nous passons aux décisions

J'en viens aux marchés pour vous apporter quelques précisions.

Le contrat ACE Hygiène et le contrat SCI industrielle Groux ont fait l'objet de petites erreurs sur la présentation. Le premier est d'un an renouvelable trois fois et non de 4 ans ferme, comme indiqué. À l'inverse, le second est de 4 ans ferme et non pas d'1 an ferme.

Y a-t-il des demandes particulières ?...

(Aucune.)

Monsieur Iacovelli, vous souhaitez la parole ? »

M. IACOVELLI : « Je vous remercie.

Avant de passer aux décisions, j'ai une question sur l'analyse des besoins sociaux de la ville. Il me semble que nous ne l'avons pas fait en début de mandat. Auparavant, c'était tous les ans. Maintenant, c'est une fois en début de mandat. Il me semble que nous ne l'avons pas fait en 2021, à moins que je ne m'en souviens plus. Je voulais savoir s'il était en cours. »

Mme RICHARD : « La consultation sera lancée dans le cadre de POLD, ce qui fait que c'est un peu décalé. De manière plus large, la consultation sera lancée à ce stade. C'est bien prévu pour 2022. »

M. IACOVELLI : « Ce sera à l'échelle de POLD avec une déclinaison territoriale locale ? »

Mme RICHARD : « Bien sûr. »

M. IACOVELLI : « Merci. »

Mme RICHARD : « Je vous en prie. »



DECISIONS

Information du Conseil municipal sur les marchés et avenants passés selon la procédure adaptée

N° de marché	Prestations	Titulaire(s)	Montant(s) / Durée
MAPA / CONTRATS / LETTRES DE CONSULTATION			
21MG000032	Mise à disposition d'une plateforme dans le cadre d'une market-place e-commerce à destination des commerçants suresnois	WISHIBAM	13 mois fermes Sans montant minimum Montant maximum HT : 19 656 € sur la durée du marché
21MG000052	Marché de location, installation et exploitation d'une patinoire de glace pour le Ville de Suresnes Lot 1 : Location et installation d'une patinoire de glace, d'un espace de glisse pour enfants et d'un chemin des neiges	COLORS PRODUCTIONS	2 mois fermes montant forfaitaire HT : 38 213,20 € sur la durée du marché
21MG000053	Marché de location, installation et exploitation d'une patinoire de glace pour le Ville de Suresnes Lot 2 : Gestion d'exploitation d'une patinoire de glace avec un espace de glisse pour les enfants	COLORS PRODUCTIONS	2 mois fermes montant forfaitaire HT : 37 845,63 € sur la durée du marché
21MG000027	Fourniture de médicaments et/ou de dispositifs médicaux et produits parapharmaceutiques à la Ville de Suresnes Lot 1 : Dispositifs médicaux et parapharmacie	SIECO	1 an reconductible 1 fois Sans montant minimum Montant maximum HT : 14 000 € sur chaque période
21MG000051	Dératisation, désinsectisation et désinfection des bâtiments et espaces ouverts de la Ville de Suresnes et débarras salubriques	ACE HYGIENE	4 ans fermes Montant minimum HT : 5 000 € Montant maximum HT : 53 000 € sur la durée du marché
21MG000070	Contrat d'exclusivité d'évolution et de développement logiciel du Portail Citoyen de la Ville de Suresnes	BERGER LEVRAULT	3 ans fermes Partie forfaitaire HT : 12 888 € Partie à bons de commande HT : 45 000 € sur la durée du marché
21MG000110	Maintenance du sanitaire situé au cimetière des Bulvis à Rueil-Malmaison	TOILITECH	1 an reconductible 2 fois Montant forfaitaire : 700 € HT sur chaque période
21MG000107	Contrat d'exclusivité pour l'abonnement et la maintenance des logiciels ISPATIAL et ESRI pour la Ville de Suresnes	ISPATIAL	1 an reconductible 2 fois Montant forfaitaire : 10 165 € HT sur chaque période
21MG000111	Affûtage des outils de coupe et fourniture de pièces détachées pour les outils de coupe de la régie de la Ville de Suresnes	LA SCIE INDUSTRIELLE GROUX	1 ans fermes Montant minimum HT : 3 000 € Montant maximum HT : 30 000 € sur la durée du marché
21MG000089	Contrat d'exclusivité de maintenance, d'évolution et de développement du progiciel THOT	SICEM	1 an reconductible 3 fois Partie forfaitaire HT : 4 670 € Partie à bons de commande : 32 000 € sur chaque période
21MG000097	Contrat d'exclusivité de maintenance, d'évolution et de développement du progiciel AGORA	AVANTI TECHNOLOGIE	1 an reconductible 2 fois Montant forfaitaire : 2 730 € HT sur chaque période

21MG000094	Contrat d'exclusivité de maintenance du logiciel MELODIE V5 module E_DEMAT	ARPEGES	1 an reconductible 2 fois Montant forfaitaire : 391,44 € HT sur chaque période
21MG000095	Contrat d'exclusivité de maintenance du logiciel MELODIE V5 interface connecteur PEC	ARPEGES	1 an reconductible 1 fois Montant forfaitaire : 524 € HT sur chaque période
21MG000090	Contrat d'exclusivité de maintenance du logiciel FUSION	SALAMANDRE	1 an reconductible 2 fois Montant forfaitaire : 4 695,09 € HT sur chaque période
21MG000091	Contrat d'exclusivité de maintenance du logiciel MAIDIS	MAIDIS	1 an reconductible 3 fois Partie forfaitaire HT : 13 654,76 € Partie à bons de commande : 7 945 € sur chaque période
AOO			
21MG000035	Mission de reconnaissance des sols pour des opérations de construction et d'entretien de bâtiments et de génie civil de la Ville de Suresnes.	GEOLIA	4 ans fermes sans montant minimum Montant maximum HT : 400 000 €
21MG000031	Fourniture et livraison de matériels électriques pour les services de la Ville de Suresnes	REXEL France	1 an reconductible 3 fois Sans montant minimum Montant maximum HT : 200 000 € sur chaque période
AVENANTS			
21MG000026	Marché : Fourniture et pose d'une bulle de tennis pour un court du Tennis Club de Suresnes Objet de l'avenant : Modification du délai d'exécution et versement d'un acompte	DI TEC	Pas d'incidence financière sur le marché initial
17MG000072	Marché : Maitrise d'œuvre pour la construction d'un équipement sportif rue Fernand Forest à Suresnes Objet de l'avenant : Modification de durée et avenant financier	CAURIS ARCHITECTE	Montant initial du marché : 651 551 € HT Montant de l'avenant : 36 255,39 € HT Nouveau montant du marché : 687 807 € HT

N°21103 Modification de la grille tarifaire des parkings de la délégation de service public de stationnement souterrain confiée à EFFIA à compter du 1^{er} janvier 2022.

En application des dispositions prévues par le contrat de délégation de service public avec le délégataire EFFIA, les tarifs évolueront, à compter du 1^{er} janvier 2022, comme suit

Tarifs abonnements :

Abonnement Tous parcs sauf Caron	Tarifs 2022 indexés
Mensuel "nuit et week-end" Place de la paix	40,00 €
Mensuel "Moto"	41,20 €
Mensuel "Résident" Place de la paix	62,80 €
Mensuel "Jour"	61,50 €
Mensuel "Résident"	82,30 €
Mensuel "Permanent"	89,50 €

Mensuel "Place réservée"	125,20 €
Mensuel "Camion" Charles Péguy	125,20 €

Abonnement Parc Caron	Tarifs 2022 indexés
Mensuel "Moto"	36,90 €
Mensuel "Jour"	61,70 €
Mensuel "Résident"	71,80 €
Mensuel "Permanent"	80,00 €
Mensuel "résident ZAC CARON"	41,00 €

Tarifs horaires :

Durée	Tarifs 2022 indexés TOUS PARCS
De 0 à 15mn	0,00 €
De 15 à 30 mn	1,00 €
De 30mn à 45 mn	1,50 €
De 45 mn à 1h	1,90 €
De 1h à 1h15	2,40 €
De 1h15 à 1h30	2,80 €
De 1h30 à 1h45	3,10 €
De 1h45 à 2h	3,40 €
De 2h à 2h15	3,70 €
De 2h15 à 2h30	3,90 €
De 2h30 à 2h45	4,10 €
De 2h45 à 3h	4,30 €
De 3h à 3h15	4,50 €
De 3h15 à 3h30	4,70 €
De 3h30 à 3h45	4,90 €
De 3h45 à 4h	5,20 €
De 4h à 4h15	5,40 €
De 4h15 à 4h30	5,60 €
De 4h30 à 4h45	5,80 €
De 4h45 à 5h	6,00 €
De 5h à 5h15	6,20 €
De 5h15 à 5h30	6,40 €
De 5h30 à 5h45	6,50 €
De 5h45 à 6h	6,70 €
De 6h à 6h15	6,80 €
De 6h15 à 6h30	6,90 €
De 6h30 à 6h45	7,00 €
De 6h45 à 7h	7,10 €
De 7h à 7h15	7,20 €
De 7h15 à 7h30	7,30 €
De 7h30 à 7h45	7,40 €
De 7h45 à 8h	7,50 €
De 8h à 8h15	7,60 €
De 8h15 à 8h30	7,60 €
De 8h30 à 8h45	7,70 €
De 8h45 à 9h	7,70 €
De 9h à 9h15	7,80 €
De 9h15 à 9h30	7,80 €

De 9h30 à 9h45	7,90 €
De 9h45 à 10h	7,90 €
De 10h à 10h15	8,00 €
De 10h15 à 10h30	8,10 €
De 10h30 à 10h45	8,10 €
De 10h45 à 11h	8,20 €
De 11h à 11h15	8,20 €
De 11h15 à 11h30	8,30 €
De 11h30 à 11h45	8,30 €
De 11h45 à 12h	8,40 €
De 12h à 24h	17,20 €
Ticket perdu	17,20 €
Forfait 7 jours	37,60 €
Pass 1 mois	91,30 €

N°21104 Approbation des tarifs des produits dérivés pour l'exposition « Seine de vie, de Paris à l'estuaire ».

La Ville a décidé de mettre en vente les produits suivants à la boutique du MUS :

- Cartes-postales puzzle, 4 modèles reprenant les collections du MUS : *Les écluses de Suresnes* par Paul Signac, *Détail du barrage* par Henri Brémond, *Yachts amarrés à Suresnes* par Alexandre Brun, *La Seine près du Mont-Valérien* par Alexandre Nozal, édités par Les Parisettes, fabrication française au prix de 5 €,
- Ouvrage *Plus grand que la Seine* des Editions Parenthèses : au prix de 34 €,
- Ouvrage *Atlas de la Vallée de la Seine* des Editions Comptoir : au prix de 24 €,
- Ouvrage jeune public *Iris, au fil de l'eau* des Editions Magellan & Cie : au prix de 11,20 €.

N°21105 Construction d'un bâtiment à usage de club house des boulistes au stade Paul Finch - Dépôt d'une demande de permis de construire.

Au stade Maurice Hubert, où se situent le club des boulistes, une rénovation des tribunes et un agrandissement du terrain principal sont prévus, de ce fait il a été proposé de déplacer le club des boulistes au stade Paul Finch et d'y créer de nouvelles pistes ainsi qu'un club house pour cette activité. En effet, dans le cadre des opérations de création de la ligne de métro n°15 par la Société du Grand Paris, un puits de ventilation servant d'issue de secours et également d'accès aux secours sera créé au stade Paul Finch, situé au 42 rue Paul-Louis Courier, à Rueil-Malmaison, sur une partie du terrain de football et au niveau de la zone où se situent actuellement les vestiaires. Le terrain de football, réduit, n'aura plus les dimensions réglementaires pour être utilisé en tant que tel. Tenant compte de ces éléments, la Ville a déposé une demande de permis de construire pour y réaliser un nouveau club des boulistes.

N°21106 Création d'un ascenseur allée du 8 mai 1945.

La démolition du bâtiment Passerelle des Arts situé au 7 avenue du Général de Gaulle n'a pas permis de conserver l'ascenseur menant à la dalle haute située allée du 8 mai 1945. Considérant l'importance de conserver ce service pour les Suresnois en situation de handicap, notamment pour leur permettre d'accéder aux divers logements et équipements publics, la Ville a décidé de reconstruire un ascenseur allée du 8 mai 1945 et de déposer une demande de déclaration préalable de travaux pour la réalisation de cette opération.

N°21107 Convention de mise à disposition au bénéfice du prestataire ARC-EN-CIEL IDF OUEST d'un local de stockage.

La Ville a un marché de nettoyage, entretien des écoles et centre de loisirs, avec le prestataire ARC EN CIEL IDF OUEST. Elle a souhaité répondre favorablement à la demande du prestataire qui souhaite bénéficier d'un local d'une surface de 20 m², pour le stockage de matériaux et consommables, situé au 18 rue des Nouvelles, moyennant une redevance annuelle de 1020 € TTC.

N°21208 Suppression de la régie de recettes n°2304

La régie de recettes n°120, du Service Finances, a repris l'encaissement de l'adhésion annuelle des familles fréquentant la structure la « Clef d'or », il convient donc de supprimer la régie de recettes n°2304 qui l'encaissait.

N°21109 Exonération de la redevance d'occupation du domaine public du cinéma le Capitole.

La crise sanitaire liée à la COVID 19 a contraint à la fermeture des établissements culturels recevant du public, parmi eux les cinémas dont la fermeture administrative a été prononcée en mars 2020, puis imposée de nouveau entre octobre 2020 et janvier 2021. L'occupation du domaine public donne lieu en principe au paiement d'une redevance, l'ordonnance n°2020-319 du 25 mars 2020 dans son article 6.7 permet la suspension de cette redevance lorsque « les conditions d'exploitation de l'activité de l'occupant sont dégradées dans des proportions manifestement excessives au regard de sa situation financière »,

Le contrat de délégation prévoit le versement d'une redevance annuelle d'occupation d'un montant de 10 000 € HT. Au vu de l'impact de la crise sanitaire sur l'équilibre budgétaire du délégataire, et sur sollicitation de la société Espace Cinéma, actuel délégataire du cinéma Le Capitole, la Ville a accepté l'exonération totale pour le versement de la redevance d'occupation du domaine public au titre de l'année 2020, et l'exonération partielle proratisée en fonction de la fermeture administrative du cinéma soit la somme de 3 333 € HT à déduire de la redevance d'occupation du domaine public au titre de l'année 2021.

N°21110 Avenant n°1 au contrat à prêt d'usage avec la société Servier pour l'installation d'un centre de vaccination temporaire.

Au vu des annonces gouvernementales portant sur la généralisation de la 3^e dose du vaccin anti-COVID, la Ville a souhaité prolonger le prêt du local sis 49 rue Carnot avec la société Servier pour l'installation d'un centre de vaccination temporaire, afin d'assurer la campagne de vaccination contre l'épidémie de COVID 19, et a signé l'offre de prolongation de prêt d'un local, à titre gracieux, formulée par les laboratoires Servier, pour une durée d'un mois à compter du 28 décembre 2021 et jusqu'au 28 janvier 2022.

N°21111 Résiliation amiable de la convention existante et souscription d'une nouvelle convention avec Hauts-de-Seine Habitat, pour l'occupation de locaux situés au 1 avenue Stresemann à Suresnes.

La Ville ayant manifesté son désir d'agrandir le local associatif sis 1 avenue Gustave Stresemann qu'elle occupe par convention d'occupation souscrite auprès de Hauts de Seine Habitat, les Parties se sont rapprochées et ont convenu de résilier amiablement par anticipation la convention d'occupation actuelle et de souscrire une nouvelle convention en adjoignant au local actuel déjà occupé un nouveau local. Les nouveaux locaux ont fait l'objet de travaux de la part du propriétaire pour les unifier en un seul. La Ville dispose

maintenant d'une surface associative de 146,20 m² en rez-de-chaussée (et 63,10 m² en sous-sol) contre 68 m² précédemment.

N°21112 Demande de subvention auprès de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'Investissement de la Métropole (FIM) pour l'année 2022.

La Ville a sollicité des subventions, au taux le plus élevé possible, pour les projets d'investissement de la commune relevant des compétences de la Métropole au titre du Fonds d'Investissement (FIM), pour l'aménagement de l'espace métropolitain comme : le désenclavement des quartiers et le développement des circulations douces ; le développement et l'aménagement économique, social et culturel ; la politique locale de l'habitat ; la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ; et la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

N°21113 Demande de subventions auprès de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique (FMIN) pour l'année 2022.

La Ville a sollicité des subventions, au taux le plus élevé possible, auprès de la Métropole du Grand Paris pour les projets de la commune en matière d'innovation numérique pour l'année 2022.

N°21114 Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France pour l'installation de panneaux photovoltaïques en 2021.

La Ville souhaite déployer une centrale photovoltaïque sur le toit du bâtiment situé 6 rue du Clos des Ermites, pour ce faire elle a sollicité auprès de la Région Ile-de-France une subvention au taux le plus élevé possible.

N°21115 Approbation du prix de vente du journal de l'exposition temporaire du MUS.

Dans le cadre de la nouvelle exposition temporaire « *Seine de vie, de Paris à l'estuaire* », présentée aux publics du 19 novembre 2021 au 19 juin 2022, une publication a été réalisée par le service communication et imprimée par le prestataire Graphik plus. Cette dernière reprend l'ensemble des textes de l'exposition et est richement illustrée par des œuvres issues des collections du MUS et des prêts. Les futures expositions temporaires seront désormais accompagnées de ce type de publication. Compte tenu de l'enrichissement, exhaustivité et qualité d'impression du journal de l'exposition temporaire, la Ville a souhaité le mettre en vente et a fixé son prix à 3 €.

N°21116 Participation de la collectivité au Programme ACTEE

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) a mis en place un programme pour financer la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités.

Dans le cadre d'un groupement de communes mené par la Métropole du Grand Paris, la Ville a obtenu 30 000 € de subvention dans le cadre du financement de ses audits énergétiques des bâtiments municipaux.

N°21117 Contrat de location à usage de résidence principale d'un logement sis 79 boulevard Henri Sellier.

La Ville est propriétaire d'une maison sise 79 boulevard Henri Sellier. Elle a proposé à l'occupante actuelle, dans le cadre d'un logement pour nécessité absolue de service dont était bénéficiaire un membre de sa famille, de lui louer cette maison, au titre d'un contrat de location précaire d'un an renouvelable une fois, avec possibilité de prorogation sur une période identique au cas où le locataire n'aurait pas pu restituer le logement à l'issue de la première période, et un loyer mensuel de 742 € charges comprises, le locataire s'acquittant de l'ensemble des autres charges.

N°21118 Demande de subvention dans le domaine de la petite enfance pour l'année 2022.

La Ville de Suresnes a décidé pour l'exercice 2022, de solliciter des subventions au taux le plus élevé auprès de tout organisme financeur public ou privé, notamment la Caisse d'Allocations Familiales et le Département des Hauts-de-Seine dans le cadre des différentes missions du service Petite enfance : handicap, insertion sociale et professionnelle, prévention, qualité d'accueil, environnement et aménagement des établissements et services d'accueil petite enfance.

N°21119 Ressources mensuelles « plafond » prises en compte pour le calcul des participations familiales des usagers fréquentant les Etablissements municipaux d'Accueil du Jeune Enfant.

Dans le cadre de la convention de prestation de service unique (PSU) passée avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) des Hauts-de-Seine, la Ville applique le barème national de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) permettant de calculer le montant mensuel des participations familiales pour l'accueil d'un enfant en crèche. A partir du 1^{er} janvier 2022, la Ville décide d'appliquer les ressources mensuelles « plafond » définies par la CNAF pour le calcul des participations familiales des usagers des EAJE municipaux, soit 6 000 €.

N°21120 Occupation Temporaire du Domaine Public au profit de la SASP RUGBY CLUB SURESNES Hauts-de-Seine.

La Ville a répondu favorablement à la demande de renouvellement de la convention d'occupation de ses installations sportives au profit de la SASP RUGBY CLUB SURESNES Hauts-de-Seine, au Stade Jean Moulin, situé 131 boulevard Washington, pour une durée de 2 ans. La Ville et la SASP partagent l'ambition sportive d'accéder au championnat de France de Rugby « ProD2 ».

N°21121 à 24 Conventions particulières de mise à disposition partielle et temporaire de locaux associatifs résidentiels au profit d'associations

La Ville est locataire du bailleur social SEQENS pour deux locaux associatifs (33 rue Jules Ferry et 18/20 rue Merlin de Thionville), dont la gestion est assurée par l'APES « Association pour les Equipement Sociaux des Nouveaux Ensembles Immobiliers ». Ces locaux ont été mis à disposition d'associations par l'intermédiaire de conventions tripartites.

Numéro de la décision	Nom de l'association	Activité de l'association	Adresse et description du local	Type d'occupation
21121	Courte Echelle	Accompagnement des enfants en situation de difficultés scolaires.	Local associatif d'une surface de 66 m ² , 33 rue Jules Ferry.	A titre gracieux et à temps partiel.
21122	Part'ages 92	Actions socioculturelles.	Local associatif d'une surface de 66 m ² , 18/20 rue Merlin de Thionville.	A titre gracieux et à temps partiel.
21123	Courte Echelle	Accompagnement des enfants en situation de difficultés scolaires.	Local associatif d'une surface de 66 m ² , 18/20 rue Merlin de Thionville.	A titre gracieux et à temps partiel.
21124	Croix rouge Française	Urgence, secourisme, action sociale, formation, santé et action internationale.	Local associatif d'une surface de 66 m ² , 18/20 rue Merlin de Thionville.	A titre gracieux et à temps partiel.

N°21125 Approbation des tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2022 pour les activités des médiathèques

L'objet de cette décision est la réintégration du tarif carte perdue.

Adulte	25 €
Foyer (couple avec enfant – 20 ans ou sans enfant)	31 €
Enfant jusqu'à 18 ans inclus	Gratuit
Jeunes 19-25 ans	10 €
Tarif réduit : retraités et + de 65 ans, demandeurs d'emploi, allocataires de minima sociaux	10 €
Comités d'entreprises partenaires	22 €
Enseignants et personnels petite enfance	Gratuit
Collectivités (associations suresnoises ayant un projet de diffusion du livre et de la Lecture sur le territoire de la ville)	Gratuit
Visiteurs (carte découverte pour 1 mois)	Gratuit
Remplacement d'une carte perdue	1 €

L'inscription aux Médiathèques permet d'emprunter des ouvrages, BD, CD, vinyles, CDROM, DVD, d'accéder à internet et au réseau WIFI, et de participer aux divers ateliers et conférences.

De maintenir au même tarif la gestion des retards, avec une amende de 3 euros intervenant après le premier rappel au-delà de 15 jours de retard dans le retour des documents.

Alerte préventive	+ 15 jours de retard	+ 31 jours de retard	+ 62 jours de retard	Mise en recouvrement
Envoi d'un mail, SMS 1 jour avant l'échéance des emprunts	Suspension des possibilités d'emprunt de document par le blocage de la carte	2 ^{ème} rappel par courrier avec application d'une seconde amende de 3 euros.	3 ^{ème} rappel par courrier avec application d'une troisième amende de 6 euros.	Mise en recouvrement par le Trésor Public (au moins une fois par an)

	1 ^{er} rappel par courrier avec application d'une amende de 3 euros.	La carte reste bloquée.	La carte reste bloquée	
--	-------------------------------------------------------------------------------	-------------------------	------------------------	--

N°21126 Approbation du prix de vente d'un livre au Musée d'histoire Urbaine et Sociale

Le MUS souhaite développer sa gamme de produits, en adéquation avec la nouvelle exposition temporaire « Seine de vie, de Paris à l'estuaire » du 19 novembre 2021 au 19 juin 2022. Au cours de cette exposition, le MUS souhaite proposer à ses visiteurs un nouvel ouvrage autour de la thématique du fleuve, il a été décidé de proposer à la vente le livre « *l'Inconnue de la Seine de Guillaume Musso* » au prix de 21,90 €, à la boutique du MUS.

N°21127 Mise à la réforme et cession gratuite de deux véhicules au lycée Chappe à Nanterre

Deux véhicules du garage municipal de marque Citroën, immatriculé 390 BSB 92, et de marque Hyundai, immatriculé 339 EJE 92, sont hors d'usage et ont été retirés du patrimoine communal. Le lycée Claude Chappe souhaitant récupérer ces véhicules dans le cadre de ses cours de mécanique, la Ville a décidé de céder gratuitement au lycée lesdits véhicules.

N°21128 Don de la Ville de Suresnes à l'AFM Téléthon

Dans le cadre de la campagne de don 2021 de l'AFM téléthon, la Ville s'est engagée à verser la recette d'exploitation de la patinoire éphémère des vendredi 3 et samedi 4 décembre 2021 s'élevant à 823 €.

N°21129 Création d'une régie de recettes temporaire n°155 pour l'encaissement en numéraire des droits d'accès à la patinoire

Une régie de recettes temporaire n°155 a été créée, afin de pouvoir encaisser en numéraire les droits d'accès à la patinoire implantée Place de la Paix, pour la période du 1^{er} décembre 2021 au 10 janvier 2022 inclus.

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme RICHARD : « Toutes les décisions ont toutes été passées en revue.

Nous pouvons donc passer maintenant aux questions orales posées. »

M. GENTIL : « Je souhaite m'arrêter un moment à la grille tarifaire des parkings. On nous a fourni les tarifs pour 2022. Je ne suis pas allé voir les tarifs 2021. C'est ma faute. Pouvez-vous nous dire toutefois, s'ils ont été maintenus, s'ils sont en augmentation ou en diminution. Voilà pour ce qui concerne ma première question.

Ma deuxième question qui est en fait plus un commentaire qu'une question, aujourd'hui, le 1^{er} quart heure est à 0 €, on payait à partir de 15 minutes. Nous suggérons fortement que cela soit étendu à 30 minutes, comme cela se fait dans d'autres communes pour permettre à tout un chacun de faire ses courses, nos commerçants en seraient ainsi bénéficiaires. »

Mme RICHARD. - *Nous notons l'observation.*

À propos de votre question au sujet du montant des tarifs, il y a une indexation et la dernière revalorisation date de janvier 2021.

Le montant des parkings de la Place de la Paix a diminué à la suite de la sous-fréquentation constatée avec le délégataire. Il a été décidé de mettre des prix plus attractifs dans ce quartier où il y a des difficultés de stationnement. Cela a été fait en passant par des tarifs mensuels (nuits et week-ends) et des abonnements résidents Place de la Paix. Effia va donc réfléchir avec la ville à la possibilité de faire corrélés les tarifs de certains produits d'abonnement avec le parking de la Place de la Paix.

Je ne sais pas si nous répondons à vos questions, sachez néanmoins, qu'il n'y a pas d'autres modifications sur les tarifs. »

M. CORVIS : *« Je souhaite revenir sur la décision 21128, concernant le don de la ville de Suresnes au Téléthon dans le cadre des festivités de fin d'année qui se sont tenues à la patinoire. Nous aimerions avoir un retour budgétaire sur le coût effectif pour la ville en termes de dépenses et de recettes de toutes les activités nouvelles qui ont émergé pour ces fêtes de fin d'année. J'en profite pour dire que nous n'avons toujours pas reçu la réponse de la ville à propos des coûts liés à la destruction de la passerelle et au réaménagement. »*

Mme RICHARD : *« On m'indique que les éléments relatifs au coût de destruction de la passerelle ont été transmis. »*

M. CORVIS : *« C'est certainement comme pour les invitations ! »*

(Rires...)

Mme RICHARD : *« Sans doute ! Je pense qu'elles ont été transmises. Pour autant, nous le vérifierons.*

Qu'entendez-vous par nouvelles installations ? »

M. CORVIS : *« Les festivités de Noël. »*

Mme RICHARD : *« Je n'ai pas le détail du coût précis des festivités de Noël, cela fait partie du budget de l'événementiel. »*

M. CORVIS : *« Je ne vous le demande pas pour tout de suite. »*

Mme RICHARD : *« Bien sûr. Je peux vous dire néanmoins en ce qui concerne la patinoire que sa fréquentation a été assez exceptionnelle malgré les quelques jours de fermeture que nous avons subis, M. Bonne pourrait vous donner toutes les précisions, du fait d'une période assez chaude sur le mois au cours duquel la patinoire a été installée. Près de 1 600 enfants ont fréquenté la patinoire sur les temps scolaires et les temps périscolaires. Toutes les écoles de Suresnes se sont rendues à la patinoire avec des cars que la ville a mis à leur disposition. Nous avons reçu également un groupe de l'Institut Médico-éducatif de Nanterre. Enfin, pendant les vacances de Noël, nous avons changé les tarifs. Cela a permis à plus de familles d'y accéder ou du moins aux familles d'y aller plus souvent. Le montant total des entrées payantes reçues s'est élevé à 21 196 € se décomposant en 7 474 € de recettes d'entrées enfants et en 13 722 € de recettes d'entrées adultes.*

Cette opération a été sponsorisée à hauteur de 10 000 € par Watelet, de 1 500 € par l'Oiseau Blanc, de 1 500 € pour le Crédit Mutuel, de 1 500 € pour GSF Nettoyage, soit au total, 14 500 € de sponsoring. Si l'on ajoute ces recettes à la billetterie, nous arrivons à 35 696 €.

Le total des recettes moins le versement au Téléthon (824 €) est de 34 872 €. Les coûts de Color Production qui comportaient l'installation et l'exploitation s'élèvent à 92 031 €. Le coût pour la société Frégate Sécurité qui a assuré le gardiennage du site s'élève à 16 981 €. Le coût pour la Société Caupamat qui a assuré la location du passage des câbles s'élève à 1 893 €. Cela représente un coût total pour la patinoire de 111 729 € et, pour la ville, un coût net de 76 000 € si l'on enlève les 34 872 € de recettes détaillées préalablement.

Voilà pour ce qui est du coût de la patinoire, l'installation la plus coûteuse sur la période des fêtes de Noël à Suresnes, qui a néanmoins remporté un très vif succès. Nous avons vu beaucoup de satisfaction. La soirée était pleine. Nous avons regretté d'être obligés de la fermer.

Nous pourrions bien sûr vous communiquer le détail des coûts engendrés par les manifestations des fêtes de Noël. »

M. IACOVELLI : *« Une fois n'est pas coutume.*

Je voudrais féliciter la municipalité d'avoir installé cette patinoire et, de surcroît, dans le haut de Suresnes parce que je pense que ce quartier a aussi besoin d'animation. Je trouvais que faire la principale animation de Noël dans le quartier de la Cité-jardins était un bon signe.

Je tiens à en remercier la municipalité et à la féliciter. »

Mme RICHARD : « *Merci Beaucoup.*

Vous avez remarqué que toutes les animations ont traversé la Cité-jardins. Nous sommes allés au-delà de la zone du marché Caron, nous sommes allés jusque dans la Cité-jardins. Vous avez sans doute remarqué aussi que M. le Maire a souhaité que l'éclairage de la Cité-jardins, à l'occasion des fêtes de Noël, soit maintenu jusqu'à la fin du festival Suresnes Cités Danse pour égayer le quartier et le rendre le plus vivant possible. »

M. IACOVELLI : « *Je précise que nous avons reçu l'invitation pour l'inauguration de la patinoire ! Nous n'avons pas pu nous y rendre, mais nous avons été invités ! »*

(Rires...)

Mme RICHARD : « *C'est vraiment dommage, c'était tellement beau, le spectacle était de premier ordre. Malheureusement, il faisait un temps exécrable. Nous sommes tous rentrés trempés. »*

M. CORVIS : « *Contrairement au groupe Suresnes pour seule ambition, nous n'avons pas reçu d'invitations pour la patinoire ! »*

Mme RICHARD : « *Il y a un vrai sujet de courrier à Suresnes !*

Monsieur Barny, je vous en prie. »

M. BARNY : « *Je vous ai entendu dire que, dans la Cité-jardins, c'est totalement éclairé, que c'est super. Cette politique du tout va bien est incroyable !*

J'habite la Cité-jardins, j'y vis depuis 44 ans. Vous pouvez dire ce que vous voulez dans cette assemblée parce que vous êtes dans une représentation et une posture politique systématique, mais je suis un enfant de Suresnes depuis le départ. On ne peut pas dire en ce qui concerne la Cité-jardins que c'est clair. Ce n'est pas vrai, c'est faux. La seule chose qui est éclairée à la Cité-jardins est le théâtre Jean Vilar pour les bobos parisiens.

Il faut arrêter cette démagogie. Je me répète, mais je pense important d'alerter cette assemblée sur ce qui se passe vraiment sur le terrain. C'est bien beau de dire qu'il se passe des choses, parce que l'on vous rapporte des informations erronées. Je pense qu'il faut aller sur le terrain pour voir vraiment ce qui se passe.

J'ai eu des confrontations avec le Maire par rapport à cela, il pourra dire ce qu'il voudra, moi, je suis sur le terrain tous les jours. Eh bien, je n'ai jamais croisé un de vos élus sur le terrain, à part en période de campagne électorale. Je parle bien de la Cité-jardins. »

Mme RICHARD : « *J'y ai passé une bonne partie de la journée de l'après-midi de mardi, par exemple. Vous pourrez leur demander. »*

M. BARNY : « *C'est la seule fois en deux ans ? »*

Mme RICHARD : « *Non, j'y vais très régulièrement. »*

M. BARNY : « *Je vais arrêter mes propos car vous êtes encore dans une posture... »*

Mme RICHARD : « *Il ne s'agit pas d'une posture, je ne peux pas vous laisser dire qu'il n'y a pas de lumière dans la Cité-jardins. »*

M. BARNY : « *Je ne peux vous laisser dire qu'à la Cité-jardins, c'est éclairé, c'est super. C'est faux. »*

Mme RICHARD : « *L'éclairage public à la Cité-jardins est de qualité. Le précédent Maire s'est même battu pour faire installer des leds dans les candélabres choisis alors qu'à la base, ce n'était pas possible. Je me souviens très bien de sa colère pour que l'on parvienne à installer des leds dans ces candélabres alors qu'il était prévu de devoir changer les luminaires. Il y a des luminaires dans la Cité-jardins. Ce ne sont tout de même pas des rues sombres. »*

M. BARNY : « *Êtes-vous au courant de la coupure qu'il y a eu dernièrement sur toute la zone ? »*

Mme RICHARD : « *Bien sûr, mais ces coupures sont dues au fournisseur d'énergie, en l'occurrence Enedis. Il peut y avoir des problèmes d'approvisionnement. Cela arrive aussi bien au Mont Valérien, qu'à la Cité-jardins, qu'à République ou qu'à Gambetta. Il n'y a pas de choix délibéré de coupure d'électricité dans les quartiers de la ville. Ce n'est pas nous qui le gérons. »*

M. BARNY : « *Je vous remercie de votre réponse.*

Cela dit, je n'arrive pas à comprendre comment vous pouvez essayer de me convaincre de quelque chose qui n'existe pas dans le quartier dans lequel je vis. »

Mme RICHARD : *« On ne va pas faire un débat ici, mais je pense qu'il y a de la lumière dans la Cité-jardins, si c'est bien de la lumière dont on parle. »*

M. BARNY : *« Je ne parle pas de la lumière. Vous me dites que c'est "vivant", vous vous y êtes baladée. Vous me dites qu'il y a une patinoire, etc. »*

Mme RICHARD : *« Il y a tout un tas de nouveaux commerces. Il y a des commerces de bouche : une épicerie, un fromager, des bouchers, des commerces divers et variés, un brasseur de bières, des restaurants, une esthéticienne, etc. »*

M. BARNY : *« Ce que vous dites est angélique. »*

Mme RICHARD : *« Je fréquente la Cité-jardins même si je n'y vis pas au quotidien. »*

M. BARNY : *« Moi, j'y vis depuis 44 ans. »*

Mme RICHARD : *« Je vais dans les restaurants, dans les boutiques. »*

M. BARNY : *« C'est incroyable !*

Mme RICHARD : *« Je vois qu'il y a une vie dans la Cité-jardins. J'y rencontre des gens. »*

M. BARNY : *« C'est faux. »*

Mme RICHARD : *« Je ne peux vous laisser dire que c'est faux, mais à chacun ses positions !*

QUESTIONS ORALES

Nous poursuivons avec les questions. Nous commençons par celles de Mme Cousseau. »

Mme COUSSEAU : *« Madame la Maire, ma première question porte sur le sujet du contrat de mandat de la majorité qui prévoyait un baromètre à l'usage des Suresnoises et des Suresnois pour suivre l'état d'avancement des multiples projets. Qu'en est-il de ce baromètre et notamment du partenariat avec la société 22 sur la vidéosurveillance ? Et, si possible, pourrions-nous connaître les retours à date ?*

Je vous pose toutes mes questions avant que vous n'y répondiez ? »

Mme RICHARD : *« Je préfère répondre question par question.*

En ce qui concerne le baromètre, c'est nouveau, nous ne sommes pas coutumiers du fait. Le contrat de mandat est nouveau puisque, dans les précédentes mandatures, ce n'était pas d'actualité.

Le baromètre est en cours d'élaboration, mais bien avant qu'il ne le soit, nous avons un moyen de suivre toutes les actions et tous les engagements pris à travers les publications du Suresnes Magazine, du site de la ville, de toutes les publications de la communication. Nous avons pris, dans le Suresnes Magazine, des pictogrammes, une sorte de tampon contrat de mandat pour bien rappeler que ce sont des actions du contrat de mandat qui sont reportées dans Suresnes Magazine. Bon nombre d'informations permettent également un suivi. Je peux vous dire que la plupart des actions du contrat de mandat sont engagées, certaines même terminées. Nous donnerons, bien sûr, le détail.

En ce qui concerne la Société 22, la problématique est plus longue. Il s'agit d'un sujet pour lequel la CNIL a été saisie. Pour le moment, une étude est en cours afin de s'assurer de la conformité des données à la RGPD. Cela prendra un peu plus de temps. Pour l'instant, rien n'est engagé, mais cette innovation, sera vraiment considérable pour la sécurité des Suresnois. L'idée, je le rappelle, n'est pas de cibler des personnes, mais des actions atypiques à travers la surveillance faite dans notre centre de sécurité urbain. »

Mme COUSSEAU : *« Merci Madame.*

Ma seconde question porte sur un sujet qui me touche particulièrement et que nous sommes plusieurs à subir dans cette assemblée. Nous sommes nombreux à être parents. Je vais parler de nos enfants, du port du masque et de ses dangers sur les enfants.

Vous n'êtes pas sans savoir que les enfants de Suresnes et de France souffrent de cette obligation liée au contexte sanitaire que nos enfants subissent depuis maintenant deux ans. Des troubles se manifestent sous différentes formes : troubles de la concentration, phobie scolaire, gêne respiratoire en général et en particulier lors des cours d'EPS lorsque le masque est obligatoire. Les enfants souffrant d'asthme et de surpoids sont des publics exposés. Le port du masque accentue les difficultés de l'enfant qui a une otite sérieuse ou n'importe quelle autre maladie hivernale avec des difficultés d'apprentissage.

Suresnes est reconnue comme étant une ville amie des enfants. Elle s'est engagée à devenir une collectivité amie des enfants, ce qui implique un engagement politique à l'échelle d'un territoire et concerne l'ensemble des élus et des agents de la collectivité, des acteurs éducatifs partenaires, des habitants et bien entendu les enfants les jeunes. C'est repris dans la charte. Sur une mandature, les collectivités amies des enfants s'engagent dans cinq domaines dont celui du bien-être.

Savez-vous que, dans nos écoles, les enfants suivent leur cours (certains, pas tous) dans des salles de classe avec des fenêtres grandes ouvertes toute la journée. Je ne vous apprend rien en vous disant que c'est l'hiver et qu'il fait froid. Ces choses-là sont très graves, cela m'est remonté par des associations de parents. Un collectif de parents se réunit en vue de mener des actions à très court terme.

Ces actions sont qualifiées par les familles et les associations comme étant des actes de maltraitance. Je comprends -et, là, j'engage ma personne- que ce contexte fasse peur, que des professeurs âgés avec des comorbidités craignent de contracter le virus, néanmoins, nos enfants portent le lourd tribut de cette pandémie. Certains enfants sont menacés dans nos écoles de punition lorsqu'ils portent mal le masque. Il m'a été rapporté que, dans l'un de nos collèges, l'infirmière passe dans les classes pour demander qui est vacciné.

Il est vrai que, depuis le début de la pandémie, nos droits en ont pris un sacré coup, mais le secret médical est complètement oublié : on demande aux enfants en pleine classe s'ils sont vaccinés. Je rappelle qu'ils sont mineurs, que le secret médical est toujours d'actualité dans ce pays, à moins que je n'aie pas suivi l'actualité, et qu'ils sont sous l'autorité de leurs parents. Ils ne sont pas décideurs. Il se peut qu'un gamin de 12 ans veuille se faire vacciner, mais que les parents soient contre. Cela s'appelle l'autorité parentale, qu'on l'approuve ou non. Des menaces, 1 fois, 2 fois, 3 fois si le masque n'est pas porté : je trouve cela extrêmement violent. J'aimerais que vous tous, élus et acteurs de la vie de la cité, en preniez acte et preniez également la mesure de tout ce qui doit être fait par rapport à cela.

Je sais que les choses vont évoluer d'ici le mois de mai : je regarde les infos et j'écoute les ministres. En attendant, je pense qu'il ne sera pas vain de faire les choses.

On a également identifié les cantines comme des soi-disant points noirs. Les parents qui peuvent se permettre financièrement de retirer leurs enfants de la cantine le font, comme moi, parce que, tous les deux jours, on nous appelle pour nous dire : "bonjour madame, votre enfant est cas-contact".

Nos enfants subissent ces tests qui sont assez traumatisants pour eux. Encore une fois, je ne vous apprend rien.

J'aimerais savoir si la mairie, Madame le Maire puisque c'est vous qui avez autorité ce soir, et mesdames messieurs les élus, vous comptez intervenir dans ces mesures notamment pour ce qui est de l'allègement du protocole en mettant en place par exemple des tests salivaires moins traumatisants.

J'ai retrouvé ma fille vendredi au fond de son lit avec son masque en me disant : "je vais manger dans ma chambre parce que je ne veux pas vous contaminer". On est en train de rendre nos enfants complètement dingues. Je crois qu'il y a une véritable urgence.

Je pense que personne n'ignore tout cela. J'ai une question à poser. Je me rends compte de tout ce qui a été mis en place depuis le début de la pandémie. Je salue le travail qui a été accompli. Je ne mets absolument pas tout cela en cause, néanmoins, j'aimerais savoir pourquoi jusqu'alors, la mairie, qui a autorité là-dessus, n'a pas équipé les écoles de purificateurs d'air ou de capteurs de CO² afin de leur offrir plus de confort et des outils nécessaires pour combattre la propagation du virus qui, on le sait, en plus de rendre les gens malades physiquement, les rend dingues : de réelles pathologies psychosociales sont nées depuis les deux ans.

On ne sait pas quoi faire, c'est terrible. Des parents qui m'appellent veulent saisir la justice et porter plainte. Même si l'on arrive peut-être au bout d'un process, à un allègement si l'on en croit les propos du ministre, en attendant beaucoup de mal a été fait. Nous aimerions, dans la mesure du possible, essayer d'apporter un petit plus pour rendre leur quotidien plus supportable. Je me rends bien compte, Madame Richard, de ce que je

vous demande. Je sais quelle est votre implication dans la vie de nos écoles. Je ne veux pas en rajouter mais la réalité est celle-là. Il est vrai qu'elle nous est de plus en plus insupportable et, en particulier, à nos enfants. Voilà pourquoi je tenais à vous transmettre tout cela. »

Mme RICHARD : « Je partage beaucoup des points que vous venez d'énoncer.

Bien sûr, je constate la douleur, le caractère insupportable de cette situation particulièrement pour les enfants. Moi aussi, cela me fait mal au cœur. Cela fait plus d'un mois que je suis dans les écoles au moins 2 à 3 heures par jour puisque je vais au-devant des agents.

Les protocoles sanitaires sont dictés par le ministère de l'Éducation Nationale. Les enseignants, qui étaient dans la rue pour une bonne partie d'entre eux, s'élèvent contre ces protocoles. Ce n'est pas nous qui les avons écrits. Nous sommes contraints, avec les enseignants de Suresnes, de les faire appliquer, et de le faire sur les temps scolaires comme périscolaires, c'est une tannée absolue à organiser. Il a fallu, au début de la pandémie, organiser des fléchages. Je vous remercie de saluer l'action qui a été menée. Nous avons tout fait pour rouvrir les écoles le 11 mai 2020 dans les meilleures conditions possibles. Malgré tout, les conditions sanitaires sont restées ce qu'elles étaient. Les variants sont venus les uns derrière les autres et la situation reste compliquée. Maintenant, je ne vous rappelle pas les chiffres connus de tous, à savoir que la France est l'un des pays dans lesquels les écoles auront été le plus longtemps ouvertes, dans quelles conditions bien sûr ? Quelles seront les conséquences sur nos enfants ? Je ne peux pas le dire. Je sais qu'il y en a. J'en ai été alertée par les enseignants, par les personnels du RASED, par les intervenants du périscolaire et toutes les assistantes sociales, tout le milieu éducatif. Malheureusement, ces protocoles ne sont pas régis par nous et nous n'avons pas compétence pour les faire changer.

Pour autant, tout ce que nous pouvons faire pour améliorer le bien-être des enfants, nous le faisons.

À propos de ce que vous avez dit sur l'ouverture des fenêtres des classes, ce serait une mauvaise interprétation des enseignants. J'ai veillé dans les conseils d'école du 1^{er} trimestre de l'année, c'est-à-dire vers octobre/novembre, à écouter les pratiques, étant donné que nous étions passés en période hivernale. Nous avons entre autres augmenté les degrés de chaleur dans les écoles, de manière que la température reste stable même lorsque les enseignants ouvrent les fenêtres. Le protocole prévoit que les fenêtres soient ouvertes 5 minutes toutes les heures. »

Mme COUSSEAU : « 10 minutes toutes les heures. »

Mme RICHARD : « Soit, mettons 10 minutes, en tout cas, un certain temps toutes les heures. Si c'est fait ainsi, cela ne fait pas trop baisser la température. Nous avons des enseignants qui n'ouvraient pas les fenêtres pendant deux ou trois heures d'enseignement puis qui les ouvraient pendant deux heures, sur la pause méridienne. Dans ce cas, cela fait considérablement baisser la température des classes. »

Mme COUSSEAU : « Je ne veux pas faire de procès d'intention. »

Mme RICHARD : « Moi non plus. Je vous explique et je n'accuse personne, mais c'est tellement compliqué à interpréter. En tout cas, nous avons essayé de réguler. »

Mme COUSSEAU : « Les écoles primaires dépendent de la mairie. »

Mme RICHARD : « Pour autant, on ne peut pas modifier... »

Mme COUSSEAU : « Je comprends, mais ne pourrions-nous pas essayer, pour les cours de sport, de faire des cours plus théoriques ne demandant pas un cardio de dingue ? »

Mme RICHARD : « Vous parlez des cours de sport ? Je ne suis pas en charge des méthodes pédagogiques, aussi, je ne peux pas vous répondre. Enfin, voilà ce que l'on fait.

J'en viens maintenant à ce que l'on peut faire : nous pouvons équiper les réfectoires, les endroits où les enfants déjeunent, de capteurs de CO², nous l'avons fait. Un appel à projets a été lancé, nous y avons bien sûr répondu comme toujours. Tous les réfectoires vont donc être équipés de capteurs de CO².

Les purificateurs d'air, quant à eux, ne font pas partie de cet appel à projets. Par ailleurs, cela reste assimilé à des climatiseurs qui, jusqu'alors, étaient strictement interdits dans les écoles, malgré les fortes températures. Du coup, pour le moment, ce n'est pas à l'ordre du jour.

En tout cas, les capteurs de CO² le sont et ils vont être installés dans les écoles. C'est un gros investissement :

un capteur de CO² coûte 170 € pièce. Nous avons 18 écoles et un certain nombre de réfectoires.

L'investissement est fait et la commande est passée. »

Mme COUSSEAU : *« C'est une excellente nouvelle. Je pense que nos enfants valent le coup que nous faisons cette dépense. »*

Mme RICHARD : *« Cela ne s'exprime même pas comme cela. »*

Mme COUSSEAU : *« C'est une vraie souffrance à tous les niveaux. »*

Mme RICHARD : *« Bien sûr.*

Monsieur Iacovelli, à vous.

M. IACOVELLI : *« Je sais que coutume ne veut pas que l'on réponde à des questions, mais je voudrais préciser une chose. Je suis père de deux enfants scolarisés, ils portent le masque. Les protocoles ne sont pas faits pour emmerder les gens, malgré ce que l'on entend. Ils sont là pour protéger avant tout les enfants. Je rappelle qu'il y a plus de 500 enfants hospitalisés avec des formes graves et qu'il y a eu 60 décès d'enfants. Ce n'est pas anodin. Les protocoles sont aussi faits avant tout pour protéger les enfants. »*

Mme RICHARD : *« Merci. Je passe aux questions de M. Corvis pour le groupe avec vous pour Suresnes. »*

Mme COUSSEAU : *« Cher sénateur, je ne dis pas que les protocoles ne sont pas faits pour protéger les enfants, mais il ne faut pas se sentir agressé chaque fois que l'on s'exprime. Il n'en reste pas moins que les effets de tout cela sont... »*

Mme RICHARD : *« Malheureusement, on ne pourra pas régler ce problème, ce soir.*

Madame Testud souhaite s'exprimer. »

Mme TESTUD : *« Bonsoir Madame la Maire.*

Dans la continuité de ce qui a été dit sur le manque cruel d'effectifs, je tiens à dire que, sur janvier, étant donné qu'il n'y avait pas les encadrements suffisants pour les animateurs périscolaires, la ville de Suresnes a été contrainte d'annuler des prestations, notamment pour la restauration scolaire, l'accueil du matin, l'accueil du soir, obligeant ainsi les parents à prendre des dispositions en urgence.

Je voulais savoir si, dans ce contexte, la ville allait facturer les cantines qui ont été annulées et comment vous allez procéder pour la régularisation des forfaits de l'accueil du matin et du soir qui n'ont pas été honorés. Comment allez-vous limiter ces répercussions sur l'organisation des familles suresnoises ?

Pour compléter également, quand vous avez adressé à l'ensemble des familles un plan de roulement en annonçant les fermetures, vous n'avez pas du tout parlé de la facturation. Ce point reste non négligeable pour l'ensemble des familles qui se retrouvent avec la double peine de s'organiser dans l'urgence sans aucune alternative. »

Mme RICHARD : *« Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous avons fait ces fermetures perlées. Vous dites que le taux d'encadrement n'est pas suffisant. C'est pour que le taux d'encadrement reste suffisant que nous sommes contraints d'avoir ces fermetures perlées. C'est pour avoir le nombre d'encadrants suffisant, compte tenu des absences chez les animateurs, que nous avons dû fermer un certain nombre d'accueils. Les animateurs sont, comme les autres et plus encore peut-être que les autres, touchés par le Covid. »*

Mme TESTUD : *« Si vous aviez eu des effectifs suffisants à la base, vous n'auriez pas été contraints. »*

Mme RICHARD : *« Si, parce que les effectifs sont en rapport avec le taux d'encadrement. Il y a énormément d'agents. Cela tourne en permanence. Comme dans n'importe quelle entreprise, ils sont confrontés tous les matins aux absents qui étaient là la veille. C'est partout et tous les jours. Je peux vous assurer que, pour être sur le terrain, c'est un travail d'orfèvre que d'avoir tous les jours des encadrants dans toutes les écoles. Les équipes sont en permanence modifiées. Je rends hommage aux animateurs. Je les rencontre très régulièrement. Encore aujourd'hui, je me suis rendue dans 3 écoles. Je peux vous garantir qu'ils sont sur le terrain, qu'ils ne perdent pas leur professionnalisme, leur envie de faire des choses avec les enfants. Ils continuent de faire des activités, ils continuent d'être présents, malgré le contexte compliqué. Ils apprennent parfois le matin même là où ils seront pour la pause méridienne parce que, malheureusement, tous les matins, nous sommes obligés de nous réinventer comme le font toutes les entreprises aujourd'hui quand les situations ne sont pas*

télétravaillables.

Je tiens à préciser que c'est pour maintenir ces taux d'encadrement que nous avons fait cette organisation. Et encore une fois, je remercie les encadrants, les animateurs, toutes les équipes qui font un travail considérable.

Pour ce qui est de la tarification, nous avons devancé, sans le savoir, votre question. En ce qui concerne les dernières informations communiquées sur les dernières fermetures, nous avons stipulé, la semaine dernière et cette semaine, que la facturation se ferait à la présence et non plus au forfait et que tout un tas de déductions tarifaires était fait. Si vous le souhaitez, je le préciserai. J'ai déjà répondu à un certain nombre de fédérations de parents d'élèves ou de parents qui m'ont interpellée directement sur ce sujet. La facturation sera, bien sûr, adaptée et les jours de non-fréquentation seront déduits, y compris les jours de fermeture, bien évidemment, puisqu'il n'y aura pas eu d'accueil.

C'est bien intégré, comme nous l'avons fait pour les précédents mois. En effet, il y a eu une période de gratuité du 11 mai à fin juin 2020 et il y a eu des périodes d'exonération de forfait, compte tenu des fermetures qu'il avait été nécessaire de faire ou des fermetures de classes qui avaient été imposées aux familles. Nous sommes bien conscients des difficultés dans lesquelles se trouvent les familles pour trouver des solutions, faire garder les enfants, mais aussi des frais que cela peut engendrer et des risques qu'ils prennent professionnellement. »

Mme TESTUD : « Pour les fermetures de classes, la facturation ne s'appliquera pas ? »

Mme RICHARD : « Cela dépend des forfaits. Pour les enfants qui n'ont pas pu se rendre à l'école, qui n'ont pas pu bénéficier des services, nous sommes en train d'ajuster au maximum. Je me ferai fort de répondre à toutes les demandes sur ce point. »

Mme TESTUD : « Je pense qu'il faut communiquer là-dessus. »

Mme RICHARD : « Nous l'avons fait lors des derniers appels. »

Mme TESTUD : « Je ne les ai pas reçus. »

Mme RICHARD : « Dans les communications qui ont été faites -je les ai bien en tête- il est bien indiqué que les facturations seraient adaptées aux situations d'ouverture ou de fermeture. Nous n'avons peut-être pas insisté sur ce point de manière suffisamment claire. Personne n'est parfait.

Merci.

Monsieur Corvis, je vous en prie. »

M. CORVIS : « Certains éléments de mobiliers urbains de Suresnes sont en état de dégradation avancée et, ce, dans certaines zones, ils sont même manquants. Nous pensons notamment aux poubelles publiques qui mériteraient d'être changées ici et là ou rajoutées dans certains endroits. La ville a-t-elle prévu un plan de gestion de la qualité et du rayon de couverture des équipements publics afin de pallier ces manquements ?

Par ailleurs, le ramassage des sacs de déchets Sepur est mené de façon irrégulière dans la ville. Là aussi, la ville a-t-elle prévu un suivi qui permettrait de mettre en place un protocole pour mettre un terme à ces oublis, aussi bien pour les poubelles publiques que pour les dépôts sauvages, ce dont nous avons parlé en préambule ? »

Mme RICHARD : « Merci de cette question. Il y a un suivi avec des points de contrôle et il existe une politique de renouvellement de mobiliers urbains consistant à remplacer le mobilier urbain chaque fois qu'il est dégradé. C'est particulièrement le cas des poubelles. À titre d'exemple, une poubelle coûte 300 €. Imaginez combien coûtent à la collectivité les dégradations volontaires de ce mobilier urbain. »

M. CORVIS : « Je ne parle pas de dégradations volontaires, mais de phénomènes de rouille ou d'anciennes poubelles qui mériteraient d'être changées. »

Mme RICHARD : « Elles sont aussi changées. »

M. CORVIS : « Le long du tram à Belvédère, par exemple, ce n'est pas le cas. »

Mme RICHARD : « N'hésitez pas à user et abuser de CiviSuresnes pour nous faire part des poubelles à changer que nous n'aurions pas vues. Il existe un plan de renouvellement un peu comme pour tout le matériel.

Pour ce qui est du ramassage des ordures, nous en avons parlé tout à l'heure, les incivilités sont nombreuses. Cela coûte extrêmement cher à la ville. Plus nous donnerons de mauvaises habitudes aux gens qui pratiquent

ces incivilités en ramassant en dehors des périodes de dépôt les déchets verts ou les encombrants et plus ces incivilités continueront.

Il faudra punir, verbaliser, c'est ce que nous essayons de faire, comme je vous le disais tout à l'heure.

Pour ce qui est du ramassage des déchets verts, les points de contrôle sont signalés. Nous avons signifié à Sepur, la société en charge de ce ramassage, les points d'amélioration à apporter rapidement. Le délai de ramassage des sacs est de 24 heures pour les poubelles et de 48 heures pour les déchets sauvages. Nous veillons scrupuleusement aux modifications demandées et, encore une fois, je vous assure qu'un certain nombre de remontées sont faites et qu'un certain nombre d'élus, je pense particulièrement à M. Lemberet et à M. Laïdi, sont extrêmement vigilants sur ce point : ils font en sorte d'avoir des actions extrêmement rapides pour que ces choses changent.

C'est vraiment un sujet que nous avons à cœur de régler : cela représente un coût énorme pour la ville. »

M. CORVIS : « *Cela fait partie des prestations. Pour Sepur, c'est inclus. »*

Mme RICHARD : « *Pas les passages pour les dépôts sauvages. »*

M. CORVIS : « *Vous parliez des déchets verts et des poubelles. Dans le quartier Liberté, le week-end dernier, les sacs Sepur sont restés sur le trottoir pendant 3 jours, du vendredi au lundi. Il y a un travail à faire là-dessus. »*

Mme RICHARD : « *Il y a des points de contrôle. Sur les 18 points de contrôle mis en place, 5 étaient défectueux. Nous avons demandé que ce soit rapidement rectifié. Je pense que ces entreprises ont, elles aussi, des problématiques de personnel. Si elles sont il est possible, en sous-effectifs, elles ont un peu plus de mal à être à la hauteur de nos attentes. »*

M. CORVIS : « *Nous les payons avec nos impôts. »*

Mme RICHARD : « *Bien entendu, c'est la raison pour laquelle nous veillons à ce qu'il n'y ait pas de gaspillage.*

Merci pour votre participation fort tardive.

Nous nous retrouverons, avec M. le Maire, le 22 mars.

Bonne soirée à tous. »

La séance est levée à 22 h 45.